



EVALUATION DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES A LA TRANSFORMATION DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AU CAMEROUN

**PAR
TOBIE ONDOA MANGA**

Août 2025



**Financé par
l'Union européenne**



TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	3
Sigles et Acronymes	5
Liste des tableaux	7
INTRODUCTION	8
<i>a.- Contexte de l'étude</i>	8
<i>b.- Approche méthodologique</i>	10
<i>c.- Plan du rapport</i>	12
CHAPITRE 1 : Analyse du cadre institutionnel des systèmes alimentaires au Cameroun	13
1.1. Organisation institutionnelle du secteur agroalimentaire et rural	14
1.1.1. Les départements ministériels et structures sous-tutelle	14
1.1.2. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)	19
1.1.3. Le Système National de Recherche Agricole (SNRA)	19
1.1.4. Les organisations de la société civile (OSC)	19
1.1.5. Les organismes de financement	20
1.1.6. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	20
1.1.7. La Coopération régionale et sous régionale	21
1.2. Interaction entre les parties prenantes	22
1.3. Arrangements institutionnels pour une transformation de Systèmes alimentaires portés par l'agriculture intelligente face au climat	24
1.3.1. Les Considérations relatives à la cohérence des politiques	25
1.3.2. Les Mécanismes de soutien institutionnel	26
1.3.3. L'équité entre les sexes	26
1.3.4. La Rationalisation du fonctionnement des institutions	27
CHAPITRE 2 : Investissements prioritaires sous formes de projets bancables pour les trois domaines prioritaires de convergence	28
2.1. Approche déploiement de l'Agriculture Intelligente face au Climat AIC	28
2.1.1. Le Soutien politique et les incitations financières	28
2.1.2. Le Renforcement des capacités	28
2.1.3. La Recherche - développement	29
2.1.4. Le Développement des infrastructures	30
2.2. Investissements prioritaires dans des services AIC à l'échelle nationale	30
2.3. Projets pilotes par domaine de convergence	30
2.3.1. Le Projet de promotion d'une riziculture intelligente face au climat en faveur des petits producteurs	33
2.3.2. Projet de transition agroécologique dans le développement des chaînes de valeur locales (manioc, lait et œufs) pour alimenter des marchés prévisibles	34
2.3.3. Le projet agroécologique de valorisation des macrophytes envahissantes des cours d'eau dans les bassins agricoles du Cameroun	35
2.3.4. Perspectives esquisse de feuille de route	38
CHAPITRE 3 : Système de suivi et d'évaluation des progrès dans la mise en œuvre	41
3.1. Engagement pour le renforcement des cadres de suivi des progrès	41
3.2. Rationalisation des dispositifs et résultats du suivi-évaluation	42
3.3. Renforcement de la structure en charge du Suivi-évaluation	43





RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En raison de ses atouts naturels et sa position géographique, le Cameroun a toujours accordé une place de choix à son secteur agricole et alimentaire, aussi bien dans l'économie nationale que pour sa place dans le concert des nations, à commencer par la sous-région Afrique centrale pour laquelle l'ambition affichée est d'être une puissance agricole régionale. Les résultats sur la plan de la garantie de la sécurité alimentaire de la nation, de la croissance économique globale et de la réduction de la pauvreté, acceptables par le passé, tendent ces dernières années à se dégrader en raison d'un certain nombre de contraintes structurelles et conjoncturelles dont le faible réseau d'infrastructures physiques, le changement climatique, la COVID-19, une crise socio-politique affectant une part du territoire et la crise alimentaire mondiale qui ont mis en évidence la vulnérabilité des systèmes alimentaires ici comme ailleurs dans le monde entier.

Les chiffres du Cadre Harmonisé périodiquement collectés indiquent une hausse régulière des prix des denrées alimentaires et du coût de la vie. Il s'ensuit une augmentation de l'insécurité alimentaire des ménages économiquement fragiles¹. L'accès non garanti à des aliments plus sains contribue par ailleurs à une mauvaise alimentation, à un excès de calories et, par conséquent, à des maladies non transmissibles. Comme dans toutes les nations affectées, il est devenu urgent de réorienter les systèmes alimentaires pour relever les défis de la santé, de la durabilité et du développement d'une manière générale.

Le passage de la logique de promotion du développement agricole qui a longtemps prévalu à celle du développement des chaînes de valeurs agricoles, puis à l'approche des systèmes alimentaires, appelle à renforcer la cohérence entre les secteurs et les parties prenantes d'une part, mais également à améliorer la coordination vers divers objectifs connexes aux systèmes alimentaires qui se trouvent être autant de priorités communes au pays. Ces priorités sont celles liées à la sécurité alimentaire, à l'action climatique, à la conservation de la biodiversité et à la nutrition.

Après avoir élaboré une voie nationale vers des systèmes alimentaires durables et résilients adossée sur sa stratégie de développement à l'horizon 2030, le Cameroun s'est résolument engagé, tirant avantage de la collaboration rendue possible par le Centre de coordination des Nations unies sur les systèmes alimentaires avec différentes coalitions internationales et autres initiatives mises en œuvre dans ce cadre, dans la voie exigeante de mise en place et de mise en œuvre de politiques et mécanismes de gouvernance multisectoriels fonctionnels destiné à améliorer la coordination et la cohérence des politiques entre les secteurs et les acteurs gouvernementaux.

Parce que les difficultés ne manquent pas pour y parvenir, **la présente étude avait pour ambition de contribuer, à la transformation rapide des systèmes alimentaires du Cameroun, en identifiant les points**

¹ D'après le plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire au Cameroun (P.10), depuis 2023, le Cameroun se classe 79^{ème} sur 125 pays sélectionnés avec un score de 18.6 sur l'Indice Global de la Faim (GHI), correspondant ainsi à un niveau modéré. Score en amélioration en comparaison aux scores précédents de GHI notamment de 2000, 2008 et 2015 qui situaient le Cameroun globalement à des niveaux plus alarmants. En revanche, la proportion de la population en sous-alimentation s'inscrit dans une tendance haussière depuis 2015 pour se situer à 6,4% en 2023 (Données 2023 du GHI).





de fragilité des différentes parties prenantes et en proposant des actions de renforcement des capacités pour y remédier.

Elle établit que bien que secteur rural ait souvent fait l'objet d'important efforts de concertations entre ses principaux acteurs institutionnels, notamment depuis l'engagement dans la mise en œuvre du PDDAA/CAADP, l'avènement des budgets programmes et l'approche systèmes alimentaires, les déclarations d'intention ne se concrétisent pas toujours dans l'opérationnalisation quotidienne des actions. La léthargie des dispositifs (cadre de concertations) prévus à cet effet, quand bien même ils ont dépassé le stade de la prescription (par les décrets portant organisation du gouvernement) pour acquérir une existence effective, a souvent pour prétexte **l'insuffisance des ressources financières allouées et l'instabilité des personnels appelés à les animer.**

Aussi les actions prioritaires pour soutenir une plus grande collaboration entre les administrations intervenant dans la transformation des systèmes alimentaires au Cameroun, notamment dans le cadre du groupe de convergence à mettre en place devront-elles porter à la fois porter sur les dimensions institutionnelles, techniques et financières et prioritairement s'atteler à renforcer les cadres qui ont le mérite d'exister mais dont le fonctionnement est peu satisfaisant ; précisément parce que plusieurs études dont l'une des dernières en date est celle de « l'initiative compte à rebours » sur le suivi de la transformation des systèmes alimentaires soutiennent que le degré général de coordination des politiques du secteur public est révélateur du potentiel d'élaboration de politiques de système alimentaire bien alignées.

L'un des cadres de concertation à renforcer prioritairement est la Sous-Commission Rural² chargée du Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 et de son secrétariat technique. Il a en effet la particularité de se situer au cœur et à la convergence de plusieurs processus d'importance en cours dont : (i) le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du secteur rural ; (ii) le suivi de la mise en œuvre du programme de développement détaillé de l'agriculture africaine (PDDAA/CAADP) ; (iii) le suivi de la mise en œuvre de la voie nationale vers la transformation des systèmes alimentaires durables et son excroissance qu'est le Cadre de convergence.



Financé par
l'Union européenne

« Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Tobie Ondo Manga et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne

² Le rapport 2025 de suivi de la mise en œuvre de la SDSR/PNIA (2020-2030) indique qu'en réponse à une persistance de la non coordination des efforts mis en œuvre dans l'agenda climatique du Cameroun, le MINEPDED a créé en 2024 un cadre de concertation, de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'Agenda climatique. L'examen du dit texte indique cependant qu'il ne fait référence ni au Décret mettant en place le Comité National de Suivi-Evaluation de la SND30 instituant la Sous-Commission Rural de la SND30, ni à la Décision portant composition de ladite sous-commission. De plus, malgré l'ambition du texte énoncé en son article 5 (2) de planifier la promotion de l'intégration du changement climatique dans la planification du développement sectoriel et local, le représentant désigné du MINADER dans le Secrétariat Technique par exemple ne relève ni de la Direction en charge de la Planification, de de l'équipe en charge de la voie pour la transformation vers des systèmes alimentaires durables.



Financé par
l'Union européenne



SIGLES ET ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ADIE	Agence Internationale de développement de l'information Environnementale
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APECCAM	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
AUDA NEPAD	Agence de Développement de l'Union Africaine
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BIT :	Bureau International du Travail
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCI	Centre du Commerce International
CEA :	Commission Economique pour l'Afrique
CEBEVIRHA	Communauté Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEFDHAC	Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CICOS	Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMP	Comité Multipartenaire
CNOPCAM	Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun
CNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COREP	Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée
CPAC	Conseil Phytosanitaire d'Afrique Centrale
CPC	Conférence Panafricaine Coopérative
CPI-UA	Conseil Phytosanitaire Interafricain
DG INTPA	Direction Générale des Partenariats Internationaux de l'Union Européenne
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
FAO	Food and Agricultural Organisation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial, (géré par la Banque Mondiale)
FIDA	Fond International de Développement de l'Agriculture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle





OCI	Organisation de la Conférence Islamique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIT	Organisation Internationale du Travail
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PIISAH	Plan intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique
PLANOPAC	Plateforme Nationale des Organisations Agrosylvopastorales du Cameroun
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRASAC	Pôle Régional de Développement Agronomique des Savanes d'Afrique Centrale
PTF	Partenaire technique et financier
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
S&E	Suivi & évaluation
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SNRA	Système National de Recherche Agricole
UA-BIRA	Bureau Inter Africain des Ressources Animales
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance





LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

<i>La Rationalisation du fonctionnement des institutions</i>	27
<i>Prévisions d'évolution des principaux aléas climatiques (2040-60), et impact sur l'agriculture dans les différentes zones agroécologiques (ZAE)</i>	29





INTRODUCTION

a.- Contexte de l'étude

Conformément à l'orientation du Secrétaire Général des Nations Unies qui a invité les Etats-membres à un sommet mondial sur les systèmes alimentaires en septembre 2021, dans le but d'essayer de sécuriser l'atteinte des objectifs de développement durables de la communauté internationale à l'horizon 2030, le Cameroun, après désignation d'un Coordonnateur national des Concertations sur les systèmes alimentaires³ a tenu des consultations multipartites qui ont abouti à la production d'un document de « voie nationale vers des systèmes alimentaires durables au Cameroun ». Le Cameroun s'est en effet senti concerné par cet appel à l'action dans la mesure où, malgré son ambition affichée dans différents documents programmatiques dont la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 (SND30) et son pendant sectoriel qu'est la stratégie de développement du secteur rural (SDSR) assortie d'un plan national d'investissement agricole (PNIA) sur le même horizon, d'être « une puissance agricole régionale », les performances du pays sur la plan de la garantie de la sécurité alimentaire de la nation (et de la zone d'influence que représente la plupart des pays voisins), de la croissance économique globale et de la réduction de la pauvreté, si elles ont été assez intéressantes dans les années 1970, ont de la peine à rester acceptables et tendent ces dernières années à se dégrader en raison d'un certain nombre de contraintes structurelles et conjoncturelles dont le faible réseau d'infrastructures physiques, le changement climatique, des crises sécuritaires et sociopolitiques nationale (dans les régions d'expression anglophone) et régionale (terrorisme islamique affectant la Région de l'Extrême-Nord), la COVID-19 et la crise économique mondiale qui ont mis en évidence la vulnérabilité des systèmes alimentaires.

L'engagement déterminé du Cameroun à saisir l'opportunité de la dynamique mondiale impulsée à l'occasion du sommet mondial sur les systèmes alimentaires de 2021 l'a amené, au cours de la réunion bilan organisée à Rome en juillet 2023, à solliciter son adhésion à un plusieurs des coalitions internationales mises en place sous l'égide du Centre de coordination des systèmes alimentaires des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Le souci d'une bonne capitalisation des apports desdites coalitions a par la suite amené le pays à élargir le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du document de la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables et résilient, initialement imaginé comme coïncidant avec le Secrétariat Technique de la Sous-Commission rurale chargé du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030.

L'engagement et la détermination du Cameroun lui ont valu l'intérêt du Centre de coordination des systèmes alimentaires des Nations Unies qui va l'admettre dans plusieurs initiatives dont :

L'initiative de Convergence adossée sur deux jalons essentiels des processus mondiaux liés à l'Agenda 2030 et à l'Accord de Paris que sont respectivement :

³ La désignation du Coordonnateur est matérialisée par la correspondance N° 00455/L/MINADER/CAB DU 11 mars 2012 du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural au Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies.





© FAO/Daniel Olomo Beloumou

- **L'Appel à l'action** du Secrétaire Général des Nations Unies pour une transformation accélérée des systèmes alimentaires, publié en clôture de la réunion bilan 2 ans après le 1^{er} Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Cet appel a souligné, entre autres, la nécessité d'« aligner la mise en œuvre des trajectoires nationales de transformation des systèmes alimentaires sur les mises à jour continues des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) pour l'action climatique ».

- **La Déclaration de la COP28** des Émirats arabes unis tenue du 30 novembre au 12 décembre 2023. Dite Déclaration sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, elle a été approuvée par 160 Etats-membres. Elle souligne entre autres, que « toute voie vers la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris doit inclure l'agriculture et les systèmes alimentaires » et affirme que « l'agriculture et les systèmes alimentaires doivent s'adapter et se transformer de toute urgence pour répondre aux impératifs du changement climatique ».

L'Initiative de convergence a de ce fait, pour but de soutenir les efforts nationaux visant à faire progresser l'alignement entre les programmes de « transformation des systèmes alimentaires » et d'« action climatique » afin de permettre aux gouvernements et aux parties prenantes au niveau national de renforcer la synergie qui soutiendra simultanément la réalisation des ODD et de l'Accord de Paris sur le climat.

S'agissant du Cameroun, il importe de mentionner que le pays compte parmi les tous premiers en Afrique aussi bien en termes de patrimoine forestier (dont le rôle dans la séquestration du carbone n'est plus à démontrer), qu'en terme de richesse de la biodiversité⁴. Il est également connu pour son fort potentiel

⁴ D'après le Rapport sur la Situation Économique du Cameroun 2025 (P. 9), en raison de la déforestation agricole et du développement des infrastructures, le rythme de conversion des forêts de plaine en forêt mosaïque dépasse le renouvellement naturel, menaçant la biodiversité et les services écosystémiques essentiels.



agricole dont la valorisation sous optimale ne le met cependant pas à l'abri de défis persistants en matière de sécurité alimentaire se traduisant par une situation nutritionnelle non satisfaisante.

Le projet « Accélérer la transformation des systèmes alimentaires grâce à un modèle de réussite évolutif » qui vise à susciter un changement transformateur dans les systèmes alimentaires mondiaux, en s'attaquant à des défis urgents tels que l'insécurité alimentaire, la malnutrition, le changement climatique et la perte de biodiversité est une autre initiative du Centre de coordination des systèmes alimentaires des Nations Unies à laquelle le Cameroun va se trouver admis. Il a été également été mis en place au lendemain de la tenue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 pour conduire ces transformations et accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable (ODD), et est financé par la Direction Générale des Partenariats Internationaux de l'Union Européenne (DG INTPA).

Parce que l'admission du Cameroun à cette initiative est survenue au lendemain de l'adoption de son plan d'action national pour la convergence⁵, il a été convenu que les ressources du projet devaient être utilisées dans l'approfondissement de la voie choisie par le pays dans le cadre d'une approche de convergence ; voie qui est celle de concilier les priorités relatives à la transformation de ses systèmes alimentaires, à la mise en œuvre du plan d'action climatique découlant des engagements consignés dans le document de Contribution Déterminée Nationale (CDN), aux objectifs de conservation de sa riche biodiversité rappelées dans son Plan National y relatif et au Plan Multisectoriel de Développement de la Nutrition au Cameroun pour la période 2024-2030⁶. L'objectif secondaire de cette approche était de disposer de quelques résultats susceptibles d'être partagés à l'occasion de la participation du pays au deuxième moment de bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires +4 (UNFSS+4), de juillet 2025 dont les objectifs étaient précisément axés sur les progrès, le renforcement de la responsabilisation et le déblocage des investissements pour la transformation des systèmes alimentaires.

b.- Approche méthodologique

Dans le document d'information mis à disposition par le Centre de Coordination sur les systèmes alimentaires, il est annoncé que le projet « Accélérer la transformation des systèmes alimentaires grâce à un modèle évolutif durable » se met en place par phases dont la première est la phase de conception. L'objectif de la phase de conception est d'identifier et de définir des zones prioritaires pour l'appui

⁵ L'atelier de lancement de l'Initiative de convergence s'est tenu du 25 au 27 février 2025 à Yaoundé. C'est après sa tenue que le Cameroun a appris son admission à l'initiative « Accélérer la transformation des systèmes alimentaires grâce à un modèle de réussite évolutif » qui au niveau des pays bénéficiaires, vise à intégrer les bonnes pratiques et les solutions les plus efficaces et à favoriser la cohérence des politiques et leur mise en œuvre à l'échelle du gouvernement et de la société.

⁶ Le Plan Multisectoriel de Développement de la Nutrition 2024-2030 (PMDNC 30). Son élaboration a connu la contribution de différents acteurs, sous la coordination du Comité Interministériel de Lutte contre la Malnutrition. Structuré autour des thématiques majeures que sont : (i) le développement du capital humain et le bien-être des populations ; (ii) la promotion d'un environnement favorable ; (iii) la coordination intersectorielle multi acteurs et multiniveaux, et (iv) l'exigence de redevabilité. Il exprime l'urgence de procéder à une approche intégrée des solutions aux défis actuels du développement de la Nutrition, en tant que pilier de développement social et économique pour les générations présentes et futures et se structure en trois grandes parties. Au niveau national, elle propose le Conseil National de la Nutrition (CNN) chargé de l'opérationnalisation, l'exécution et la coordination de la mise en œuvre des activités. Il est placé sous l'autorité du Premier Ministre et dispose d'un Secrétariat Technique Permanent. Au niveau décentralisé, l'architecture comprend les comités régionaux, les cadres communaux de concertation, les comités de nutrition au niveau des villages et des quartiers.





technique qui peut être fourni dans le cadre du projet. Il est prévu que la phase de conception s'appuie sur deux produits complémentaires que sont : une cartographie de l'écosystème de soutien (confiée à un autre consultant) et l'évaluation des besoins des parties prenantes, objet du présent rapport.

Pour la réalisation de la tâche d'évaluation des besoins des parties prenantes au développement des systèmes alimentaires, nous avons travaillé sous la responsabilité conjointe de l'Equipe de pays des Nations unies d'une part (responsabilité déléguée au Dr Joséluis Vivero-Pol, Chargé de programme du Programme Alimentaire Mondial en charge du suivi des systèmes alimentaires) et d'autre part sous celle du Coordonnateur National des systèmes alimentaires et son équipe multisectorielle constituée des points focaux sous sectoriels en charge du suivi de la mise en œuvre dans le secteur rural, de la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030, de la Stratégie de développement du secteur rural, ainsi que de celui de la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables et résilients qui en est une extraction. Pendant que l'étude était en cours, l'équipe du Coordonnateur s'est enrichie des points focaux désignés dans des administrations externes au secteur rural mais dont les attributions couvrent les coalitions auxquelles le Cameroun a adhéré au niveau international pour capitaliser l'expérience des autres institutions membres tout en partageant la sienne propre.

Tandis que les interactions sous formes d'entretiens à bâtons rompus avec le chargé des programmes du PAM et les hauts responsables de la partie nationale ont essentiellement servi au cadrage du travail et à la recommandation de certains documents à exploiter, celles avec les points focaux ont consisté en la recherche et collecte effective des documents recommandés par différents interlocuteurs et à des échanges sur le contexte d'élaboration des documents, la mise en place des cadre de gouvernance destinés à promouvoir la concertation ainsi que l'effectivité de leur entrée en vigueur et de ses effets.

L'évaluation des besoins des institutions impliquées dans la transformations des systèmes alimentaires qui avait pour objet d'identifier systématiquement les lacunes en matière de capacités et les obstacles critiques qui entravent la mise en œuvre de la trajectoire nationale, ainsi que les besoins spécifiques en matière d'assistance technique et financière a débuté par l'identification des dites institutions ainsi que celle de la manière dont elle sont supposées intervenir dans la transformation des systèmes alimentaires. S'en est suivi une identification non exhaustive des mécanismes et instruments mis en place pour s'acquitter de cette mission spécifique et la consignation de l'appréciation du fonctionnement des cadres en question par les personnes interviewées, enfin le reporting des améliorations suggérées selon le cas par les recommandations des rapports d'études, les avis des experts interviewés ou les analyses propres de l'auteur. Ces recommandations et suggestions tirées de l'analyse institutionnelle comprise comme l'analyse et la compréhension des situations, des enjeux et des rapports de force qui caractérisent les institutions permet de faire des propositions pour le renforcement du fonctionnement des institutions et des structures nationales impliquées dans les processus nationaux de transformation des systèmes alimentaires et contribuant à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre des programmes de transformation des systèmes alimentaires, tels que décrits dans la voie nationale ou les stratégies et politiques nationales correspondantes.

Par la suite, dans la limite du temps imparti à l'exercice, des fiches de projets susceptibles de soutenir l'opérationnalisation de la voie nationale et favoriser la convergence des programmes en matière d'alimentation, de nutrition, de climat et de biodiversité, en fonction des priorités des pays ont été proposées. Ces projets viennent s'ajouter à d'autres dont la réalisation était déjà convenue lors de concertations antérieures notamment dans le cadre de la préparation du cadre de convergence. Il s'agit :



- de la révision et à la mise à jour des programmes nationaux avec référence croisée des différents documents les uns dans les autres, tels qu'il se doit dans une approche véritable de convergence (Voie nationale vers des systèmes alimentaires durable dont la révision au courant de l'année 2025 a été recommandée en conclusion de la réunion bilan du Sommet mondial plus Deux (UNFSS+2), révision du document de Contribution Déterminée Nationale dont la version validée en 2015 devrait être révisée de manière inclusive en 2025,
- de l'évaluation détaillée des coûts des plans d'action, des plans d'investissement ou des stratégies de financement,
- de la formulation du dispositif de suivi - évaluation de la voie nationale révisée etc.

c.- Plan du rapport

Le présent rapport d'évaluation des besoins des systèmes alimentaires au Cameroun s'articule en :

- Une partie introductive rappelant le contexte, la méthodologie du travail et la structure du document ;
- Un Chapitre 1 présentant l'analyse du cadre institutionnel des systèmes alimentaires au Cameroun. Il en donne une description sommaire, présente l'intervention ou influence attendue sur les systèmes alimentaires et esquisse une évaluation de leur fonctionnement en termes de succès et d'insuffisance, avant de suggérer les pistes d'action pour leur renforcement ;
- Le Chapitre 2 qui présente des idées d'investissements prioritaires sous formes de projets bancables pour les trois domaines prioritaires de convergence ;
- Le Chapitre 3 présente ce qui pourrait être le système de suivi et d'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la Voie nationale /Feuille de route de la transition des systèmes alimentaires et le Plan d'action de convergence.
- Des Annexes contiennent les **actions prioritaires** à court (2025) et moyen terme (2026-2027) pour accélérer **la Transition des Systèmes Alimentaires et la Convergence des Agendas**.



© IFAD/Waguia Motchadje Sam Franklin



CHAPITRE 1 : ANALYSE DU CADRE INSTITUTIONNEL DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES AU CAMEROUN

Le Cameroun, pays d'Afrique centrale situé au fond du golfe de Guinée s'étendant entre les 2^{ème} et 13^{ème} degrés de latitude Nord et les 4^{èmes} et 16^{ème} degrés de longitude Est sur une altitude variant de 0 à 4100 mètres, bénéficie sur son territoire de 475 442 km², de quasiment tous les écosystèmes tropicaux naturels ; ce qui lui a souvent valu d'être baptisé Afrique en miniature (GPS 2-13° N, 4-16° E, altitudes 0-4100m). La part de l'agriculture dans le Produit Intérieur Brut a de ce fait régulièrement décliné, passant de plus de 30% dans les années 1970 à moins de 18% en 2019. Le nombre de ménages agricoles était estimé en 2017 à 2 millions, dont le cinquième bénéficie d'un encadrement par des organisations socioprofessionnelles. En raison de sa localisation sus-évoquée, les potentiels biophysiques en faveur de l'agriculture camerounaise, considérée comme le moteur de l'économie nationale, et grenier de l'Afrique centrale, sont énormes. Les superficies utilisables à des fins de productions végétales et animales représentent respectivement 7,2 millions d'hectares de terres arables et 2 millions d'hectares de pâturages, soit environ 20% du territoire. Les forêts, quant à elles, couvrent une superficie d'environ 22 millions d'ha (46% du territoire) et le pays regorge d'une biodiversité riche et abondante qui le classe, sur ce plan, au deuxième rang au sein le Bassin du Congo. Le Cameroun dispose, par ailleurs, d'un important réseau hydrographique et plus de 4 millions d'ha de plans d'eaux intérieurs, sites potentiels d'activités de pêches et d'aquaculture, et de 400 km de façade maritime avec 13 000 km² de plateau continental.

Même si sa part dans le PIB a été revue à la baisse ces dernières années en raison de l'adoption par l'Institut National de la Statistique (INS) d'un nouveau système de comptabilité nationale, le secteur rural demeure un secteur clé de l'économie camerounaise par sa contribution à la création de richesse, à l'emploi et à la sécurité alimentaire. A titre d'illustration, Sur la période 2012-2016, le secteur rural a représenté 14% du PIB (alors qu'il représentait 21 à 22% avec l'ancien système de calcul), les secteurs secondaire et tertiaire représentant respectivement 26 et 47% (précédemment autour de 28 et 35%). Le secteur rural absorbe environ 60% de la population active. Il joue un rôle déterminant dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, grâce à l'autoconsommation des 2 millions de ménages agricoles du pays et à l'approvisionnement des marchés de proximité et des marchés urbains de produits vivriers. On estime qu'actuellement 80% des besoins alimentaires des populations du pays sont satisfaits par les productions nationales, mais plus de 75% du riz consommé est importé. Outre le riz, le pays importe des quantités substantielles d'autres céréales et de poissons.

D'après la dernière Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM 4, le milieu rural concentre environ 90% de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté⁷. Son développement représente de ce fait un enjeu majeur en matière de croissance équitable et de maintien des équilibres démographiques nationaux pour faire émerger de la pauvreté les actifs du secteur informel agricole, qui représentent 73% des actifs en milieu rural.

⁷ D'après le rapport de la Banque mondiale sur la situation économique du Cameroun en 2025, entre 2014 et 2021, l'incidence de la pauvreté urbaine a presque doublé et le nombre de pauvres urbains a plus que doublé, redéfinissant le paysage de la pauvreté. L'urbanisation s'accélère au Cameroun, 60 % de la population vivant désormais en milieu urbain.





Plusieurs administrations et structures interviennent à un titre ou à un autre dans le développement des systèmes alimentaires. La présentation qui suit fait délibérément abstraction des Entreprises et Etablissements publics administratifs sous-tutelle des ministères et qui en constituent le bras séculier.

1.1. Organisation institutionnelle du secteur agroalimentaire et rural

Le paysage institutionnel du Secteur Rural Camerounais comprend diverses entités : les structures ministérielles, les Collectivités Territoriales Décentralisées, le Système National de Recherche Agricole (SNRA), les organisations socioprofessionnelles, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les structures de financement. Avec le passage de l'approche de développement agricole pure à la logique de développement des chaînes de valeur, puis à celle des systèmes agroalimentaires, compte tenu du potentiel de ces dernières à soutenir le développement durable dans de multiples dimensions, (notamment la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé humaine, la biodiversité, l'utilisation des ressources naturelles et le changement climatique), l'adhésion du pays à plusieurs coalitions internationales initiées sous l'égide du Centre des Nations Unies pour les systèmes alimentaires (UNFSS Hub) a amené à élargir ce paysage à d'autres acteurs. Ceux-ci contribuant eux aussi à l'atteinte des ODD dans la logique de Convergence promue depuis la réunion bilan de 2023 et la COP 28 sur le Climat des Emirats Arabes Unis.

1.1.1. Les départements ministériels et structures sous-tutelle

Les principaux ministères du Secteur Rural en charge de la production agro-alimentaire sont :

- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER);
- le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA);
- le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
- le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED).

Conformément aux décrets N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du précédent, ces ministères chargés de mettre en œuvre les politiques publiques dans le secteur rural ont pour missions principales : (i) de suivre les politiques agricole, forestière, pastorale et des ressources halieutiques, ainsi la politique de l'environnement, (ii) d'élaborer, planifier et réaliser des programmes gouvernementaux relatifs à l'agriculture et au développement rural, (iii) d'améliorer quantitativement et qualitativement la production et les rendements dans le secteur agricole, (iv) d'appliquer toutes mesures visant à la conservation, au développement et à l'exploitation des animaux domestiques et de leurs produits, d'améliorer la production, le contrôle sanitaire et les statistiques en matière d'élevage, de pêches et d'industries animales et (v) d'assurer l'aménagement et le renouvellement de la ressource forestière, d'améliorer la sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées, de veiller à la valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses, tout en garantissant la transformation plus poussée du bois (vi) d'élaborer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.





L'organisation des services déconcentrés est identique pour les quatre ministères sectoriels dont les services centraux s'appuient sur des délégations régionales départementales et d'arrondissement. Le MINADER et le MINEPIA disposent également respectivement de postes agricoles et de centres zootechniques et vétérinaires. Le MINFOF compte en plus de l'organisation classique au niveau déconcentré, des services de conservation, ainsi que des Postes de Contrôle Forestier et de Chasse. Ces départements ministériels assurent la tutelle de plus d'une vingtaine de services, sociétés et missions de développement (listés en annexes).

D'autres administrations contribuent à l'atteinte des objectifs sectoriels, parmi lesquelles les ministères en charge : (i) de la planification et de l'aménagement du territoire, (ii) de la recherche, (iii) du développement local, (iv) de la santé, (v) des travaux publics, (vi) des affaires foncières, (viii) du tourisme, (ix) du commerce, (x) des finances, (xi) de l'industrie, (xii) de l'eau et de l'énergie, (xiii) de la formation professionnelle, (xiv) de l'administration territoriale, (xv) des relations extérieures et (xv) des transports.

De manière spécifique, les deux décrets évoqués plus hauts et relatif à l'organisation du Gouvernement prescrivent un certain nombre de collaboration en rapport avec le développement du secteur agro-alimentaire entre certaines de ces institutions dont les suivantes :

- le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et du développement rural est chargé en matière agricole :
 - de la promotion des investissements dans le secteur agricole **en liaison** avec le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
 - la promotion des petites, moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole **en liaison** avec le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
 - de la vulgarisation agricole **en liaison** avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et les Administrations concernées
 - de la diffusion de l'information et des conseils agricoles auprès des producteurs **en liaison** avec le Ministère de la Communication
 - du suivi des écoles de formation des personnels agricoles **en relation** avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

En matière de développement rural, de la participation à la planification et du suivi de la réalisation des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural, **en liaison avec les Ministères compétents.**

- Le Ministre du Commerce est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du commerce. A ce titre, il est chargé :
 - du suivi du commerce international des matières premières et des produits dérivés **en liaison avec les Départements Ministériels** et les Organismes concernés ;
 - du suivi de l'application des normes en matière d'importation, **en liaison avec les Administrations concernées ;**



- du suivi de l'inflation **en relation avec les Administrations concernées** ;
 - l'élaboration et de l'application des normes des instruments de mesure et de contrôle de qualité **en liaison avec les Administrations concernées** ;
 - du suivi des relations avec les organisations internationales œuvrant dans le domaine du commerce international **en liaison avec les Administrations concernées** ;
 - du suivi de l'élaboration ou de l'homologation des normes de présentation, de conservation et de distribution des produits de grande consommation et du respect de ces normes par les opérateurs économiques **en relation avec les Administrations concernées**.
- Le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière domaniale, cadastrale et foncière. A ce titre, il est chargé de la constitution et de la maîtrise des réserves foncières **en relation** avec le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain **et les Administrations concernées**.
- Le Ministre de l'Eau et de l'Energie est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de production, de transport, de distribution de l'eau et de l'énergie. A ce titre, il est chargé de la régulation de l'utilisation de l'eau dans les activités agricoles, industrielles et sanitaires **en liaison avec les Administrations concernées**.



© IFAD/Ngomssi Romuald



- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de L'Aménagement du Territoire est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la Nation, de la planification ainsi que de l'aménagement du Territoire. A ce titre, il est chargé en matière économique, du suivi et du contrôle des programmes et projets d'investissement, **en liaison avec les Ministères sectoriels** et le Ministère des Finances.
- Le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'élevage, des pêches et de développement des industries animales et halieutiques. A ce titre, il est chargé des études et recherches en vue du renouvellement des ressources animales, halieutiques et piscicoles **en liaison** avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ; et du suivi de la formation des ressources humaines dans les domaines concernés **en relation avec les autres Administrations intéressées**.
- Le Ministre de L'Emploi et de la Formation Professionnelle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles. A ce titre, il est chargé :
 - des relations avec les entreprises et les organisations professionnelles **en liaison avec les Départements Ministériels sectoriels concernés ;**
 - du suivi et du contrôle des structures de formation professionnelles **en liaison avec les Départements Ministériels concernés**.
- Le Ministre de L'Enseignement Supérieur est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur. A ce titre, il est chargé de la coopération universitaire internationale **en liaison** avec le Ministère des Relations Extérieures et **les Administrations concernées**.
- Le Ministre de L'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable. A ce titre, il est chargé :
 - de la définition des mesures de gestion environnementales **en liaison avec les Ministères et organismes spécialisés concernés ;**
 - de l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement **en liaison avec les Départements Ministériels intéressés ;**
 - de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement et de la nature **en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées**.
- Le Ministre des Forêts et de la Faune est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de forêt et de faune. A ce titre, il est chargé du suivi des organisations sous-régionales s'occupant de la préservation de l'écosystème sous régional **en liaison avec les Départements Ministériels concernés**.





- Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique minière et industrielle du Gouvernement et des stratégies de développement technologique dans les différents secteurs de l'économie nationale. A ce titre, il est chargé :
 - de la transformation locale des produits miniers, agricoles et forestiers **en relation avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministère des Forêts et de la Faune et des autres Administrations concernées** ;
 - **du développement technologique en relation avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation** ;
 - de la veille technologique en matière industrielle **en liaison avec les Administrations concernées** ;
 - de la promotion et de la défense d'un label de qualité pour les produits destinés au marché local et à l'exportation **en relation avec les Administrations concernées** ;
 - du suivi des normes et de la qualité **en liaison avec les Administrations concernées**.
- Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de recherche scientifique et d'innovation. A ce titre, il est chargé :
 - de la valorisation, de la vulgarisation et de l'exploitation des résultats de recherche, **en liaison avec tous les secteurs de l'économie nationale et les Départements Ministériels et organismes intéressés** ;
 - de la coopération internationale en matière de recherche scientifique et d'innovation **en liaison avec** le Ministère des Relations Extérieures, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et **les Administrations concernées** ;
 - de la veille technologique **en liaison avec les Administrations concernées** ;
 - du suivi de la recherche dans le domaine des pharmacopées traditionnelles, **en liaison avec le Ministère de la Santé Publique et les Départements Ministériels concernés**.
- Le Ministre des Travaux Publics est responsable de la supervision et du contrôle technique de la construction des infrastructures et des bâtiments publics ainsi que de l'entretien et de la protection du patrimoine routier national. A ce titre, il est chargé d'apporter son concours à la construction et à l'entretien des routes, y compris les voiries urbaines, **en liaison avec la Départements Ministériels et organismes compétents**.





1.1.2. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)

La loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées a conféré aux Collectivités Territoriales Décentralisées (que sont les Régions et les Communes, d'importants transferts de compétences autrefois exercées par l'État central. Cette loi précise les missions des 10 régions et 360 communes. Mais bien avant cette date, la loi de 2004 portant orientation de la décentralisation avait organisé le transfert progressif aux CTD, à compter de l'exercice budgétaire 2010, d'un certain nombre de compétences, en particulier en matière de promotion des activités de production agricole, pastorale et piscicole et de développement rural.

1.1.3. Le Système National de Recherche Agricole (SNRA)

Bien qu'il dépende de la compétence d'une administration, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) qui ne dépend pas du secteur rural d'après l'organisation de la vie socioéconomique du pays en secteurs, le Système National de Recherche Agricole (SNRA) impacte les performances du secteur agroalimentaire. Il repose essentiellement sur l'Institut de la Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), sous tutelle du Ministère en charge de la Recherche et de l'Innovation, et du LANAVET, sous tutelle du ministère en charge de l'élevage, ainsi que sur l'appui et la collaboration des centres régionaux et internationaux de recherche. L'IRAD a pour mission générale de répondre aux préoccupations des acteurs du développement agricole sur toute l'étendue du territoire national. L'IRAD est chargé de : (i) mettre en œuvre une programmation scientifique définie à partir des besoins réels des utilisateurs, (ii) contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et à la conservation de l'environnement, (iii) favoriser la valorisation des travaux de recherche et mettre à la disposition des utilisateurs de la recherche, des données, résultats et produits répondant à leurs besoins et (iv) Générer toutes informations ayant un impact sur le développement agricole. À travers les Programmes dédiés du MINRESI, l'IRAD apporte ainsi un appui à la mise en œuvre des actions de développement, contribuant ainsi à l'amélioration des performances du secteur rural. Au 4 septembre 2020, l'IRAD compte 69 structures de recherche réparties ainsi qu'il suit : 5 centres régionaux de recherche dans chaque zone agro-écologique, 3 stations spécialisées de recherche, 6 stations polyvalentes de recherche, 5 stations de recherche agricole, 9 stations de valorisation agricole, 45 antennes de recherche. Le MINRESI, par les centres régionaux de valorisation, supervise les activités régionales de recherche et valorise les résultats auprès des communautés. En matière de formation, les Universités et Grandes Écoles, délivrent des diplômes académiques et professionnels dans les domaines agro-sylvo-pastoral et halieutique. Plusieurs autres écoles de formation agropastorale et forestière, sous la tutelle du MINADER, du MINEPIA ou du MINFOF, ainsi que des instituts privés participent également à la formation en délivrant les diplômes de niveau Agent Technique, Technicien, Technicien Supérieur ou BTS en Agriculture, Élevage, Médecine vétérinaire, Aquaculture, Pêches, Eaux et Forêts, Aménagement hydraulique et approvisionnement en eau.

1.1.4. Les organisations de la société civile (OSC)

Les OSC forment un réseau structuré d'organisations locales (groupements villageois, associations villageoises, groupements d'intérêt économique - GIE) et des fédérations régionales et nationales. La Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts (CAPEF) constitue l'organe consultatif et professionnel des intérêts du secteur auprès des pouvoirs publics. La CAPEF assume depuis 2009 (décrets 2009/249 et 2009/250) certaines missions et tâches précédemment dévolues aux pouvoirs publics, notamment en matière de coopération, de la formation des producteurs et d'organisation des manifestations agropastorales. Notons par ailleurs que sur un effectif estimé à près de deux millions de





ménages agricoles, seuls 20% sont organisés en groupe (GIC, Coopératives, unions, fédérations et confédérations de GIC). Des associations sont actives dans les domaines de la défense des intérêts des consommateurs, de la promotion de la souveraineté alimentaire, du plaidoyer pour le monde rural et dans le domaine de l'environnement. Peuvent être cités : le Collectif des Organisations de la Société Civile (OSC) pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural (COSADER), le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC), le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC), Le Réseau des Opérateurs des Filières Horticoles du Cameroun (RHORTICAM), la Confédération Nationale des Éleveurs Bovin du Cameroun (CNEB-CAM), l'Interprofession Avicole du Cameroun (IPAVIC), la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agro-sylvo pastorales du Cameroun (PLANOPAC), l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS), le Concertation National des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOPCAM), la Confédération Nationale des producteurs de Coton du Cameroun (CNPCC), le Centre pour l'Environnement et Développement (CED), l'interprofession Aquacole faunique, Bois et Forêts, l'interprofession Dans le secteur privé formel, on dénombre plusieurs associations dont les principales sont le Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM), le Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) et le Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun (MECAM) qui regroupent les entreprises de toutes les branches, quelle que soit leur taille.

1.1.5. Les organismes de financement

Les organismes de financement sont variés et multiformes et incluent des fournisseurs de biens, d'équipements, d'intrants et de services. On y retrouve aussi bien des structures étatiques que des structures privées. Les structures étatiques comprennent les fonds spéciaux et les Comptes d'Affectation Spéciales (Programme de Sécurisation des Recettes Forestières, Comptes d'Affectation Spécial-Forêt, Comptes d'Affectation Spécial-Faune, Caisse de Développement de la Pêche Maritime, CDENO, CDEN, le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC). Les structures privées sont constituées des Banques et des établissements de micro finance (EMF) organisés en réseaux et associations dont l'Association des Professionnels des Etablissements de Crédit du Cameroun pour les banques et l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM) pour ce qui est des établissements de microfinance.

1.1.6. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

De nombreux PTF interviennent dans le développement des systèmes agroalimentaires. La coopération multilatérale est composée des organismes des Nations-Unies (FAO, FIDA, PAM, UNICEF, BIT, OIT, ONUFEM, CEA, OIE, CNUCC, PNUD, PNUE, etc.) dont les trois premières cités ont pris une part active dans les concertations organisées dans le pays depuis les préparatifs du Sommet Mondial sur les systèmes alimentaires en 2021 jusqu'à date ; à leurs côté ont également intervenues la Banque Mondiale (BM), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Banque Islamique de Développement (BID), de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), du Fonds pour l'Environnemental Mondial (FEM, géré par la Banque Mondiale), du Centre du Commerce International (CCI, REDD+ etc.). Pour la coopération bilatérale, il s'agit principalement de la coopération entre le Cameroun et la France (AFD), l'Allemagne (KfW, GIZ), les USA (USAID), le Japon (JICA), la Corée du Sud (KOICA), les Pays-Bas, la Chine, le Brésil, le Venezuela, Israël, l'Égypte, la Turquie, l'Inde, la Belgique et le Maroc. Au titre des partenaires techniques, il convient également de citer le Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (PRASAC), le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF), et des centres internationaux de recherche (CIRAD, CIFOR, IRD, ICRAF et IITA). Actuellement, les partenaires techniques et financiers sont organisés



au sein de deux structures principales de coordination pour le secteur rural : le « Comité Multipartenaires » (CMP), à travers son sous-groupe « Agriculture » et le « Cercle de Concertation des Partenaires du MINFOF et du MINEPDED » (CCPMM). Ces plateformes de communication et de coordination devraient être accompagnés afin d'optimiser l'alignement des interventions des PTF sur les objectifs de la nouvelle SDSR/PNIA 2020-2030. Au cours de la période 2015-2020, les 5 premiers partenaires ayant le plus contribué financièrement à la mise en œuvre du PNIA 2015 2020 sont respectivement : la BID, la BM, l'AFD, la BAD et le FIDA, avec un apport total de 700 milliards de FCFA, correspondant à 40 % des besoins d'investissement dans le secteur.

1.1.7. La Coopération régionale et sous régionale

Le Cameroun est membre de plusieurs organisations aux niveaux continental et sous régional, dans les domaines relatifs au Secteur et agroalimentaire dont les principales sont : la Communauté Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), le Pôle Régional de Développement Agronomique des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC), la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), l'Agence de Développement de l'Union Africaine (AUDA NEPAD), la Conférence Panafricaine Coopérative (CPC), le Bureau Inter Africain des Ressources Animales (UA-BIRA), le Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI-UA), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), la Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), le Conseil Phytosanitaire d'Afrique Centrale (CPAC), l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), l'Agence Internationale de développement de l'information Environnementale (ADIE), et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).



© WFP/Joseph Fambove



1.2. Interaction entre les parties prenantes

L'analyse des parties prenantes identifiées ci-dessus par le biais des interviews et de la revue de rapports d'études⁸ a été faite en vue d'identifier les moyens de promouvoir une plus grande collaboration entre les principales parties prenantes et institutions pour une transformation durable des systèmes alimentaires.

Elle ressort comme principales faiblesses auxquelles remédier pour développer une synergie entre les différentes institutions identifiées :

- Des Incohérences des politiques
- Une Connaissance limitée des pratiques existantes
 1. L'augmentation de la production associée à l'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre.
 2. Le rendement est également largement affecté par le changement climatique.
 3. L'augmentation de la production dans les limites environnementales nécessite de réduire les Gaz à Effet de Serre, d'augmenter le rendement et la résilience climatique.
 4. Les pratiques d'agriculture et singulièrement la riziculture intelligente face au climat ont le potentiel d'accroître la sécurité alimentaire et la résilience climatique et de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.
- Un Accès limité au financement pour l'adoption et la mise à l'échelle e raison de la complexité des procédures donnant accès aux financements climatiques
- Des cadres de Cadre de suivi et d'évaluation inadéquat non inclusifs et non soumis au principe de subsidiarité

De manière spécifique, la correction de ces lacunes doit permettre d'atteindre les objectifs recherchés dans le cadre de l'étude qui consistent à :

- Promouvoir le partage des connaissances et les échanges entre les principales institutions identifiées précédemment comme parties prenantes nationales du cadre de collaboration unique que constitue l'initiative de convergence pour la transformation et le développement durable des systèmes alimentaires, des actions climatiques, des priorités de politique et stratégie sur la biodiversité et la nutrition ;
- Encourager et soutenir les champions et les meilleures pratiques dans le secteur des chaînes de valeur ciblées par la politique nationale de substitution des importations et celle de promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale. Les filières retenues dans le Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) pour le triennat 2024-2026 sont : le riz, le maïs, le blé, le mil/sorgho, le soja, l'huile de palme, le poisson et le bovin/lait ;
- Soutenir le développement des capacités pour la conception et la mise en œuvre d'une production de riz qui soit à faibles émissions, résiliente au changement climatique et contributive à l'amélioration de la nutrition ;

⁸ Notamment les différents documents de stratégies nationale (DSCE, puis SND30) sectorielle (SDSR/PNIA) et leurs rapports annuels de suivi de leur mise en œuvre.





- Appuyer le développement de l'agroforesterie comme stratégie d'adaptation efficace de production durable des produits de base alimentaire permettant une gestion durable des ressources naturelles en tirant parti de l'ombrage des arbres et des services de rafraîchissement de la forêt pour faire face aux conditions climatiques extrêmes et pour prévenir la déforestation et la dégradation des forêts.

L'alignement des politiques, une recherche et des mécanismes de financement efficaces et l'engagement des producteurs et autres parties prenantes sont susceptibles d'assurer la sécurité alimentaire et la résilience au climat tout en réduisant l'émission des gaz à effet de serre.

Des défis persistent cependant tels que (i) La faible sensibilisation et les faibles capacités d'adaptation des producteurs aux nouveaux défis que sont les fléaux émergents, les chocs économiques et les événements météorologiques extrêmes induits par les changements climatiques ; (ii) Un financement et des infrastructures inadéquats avec par exemple seulement 10% du réseau de routes rurales en bon état sur un linéaire de plus de 100 000 Km en 2024 qui ne facilite ni l'approvisionnement des exploitations agricoles en intrants requis, ni l'évacuation des productions rurales vers les marchés, avec pour corollaire, des taux de perte post récolte généralement élevés et partant, une faible durabilité économique de l'activité et la persistance de la pauvreté ; (iii) Une coordination fragmentée entre les institutions aggravée par une faible culture de la redevabilité citoyenne, l'insuffisance de financement pour financer les instances dédiées mises en place et la faible maîtrise des enjeux en cause en raison d'une formation technique insuffisante.

Relever ces défis pourrait cependant se faire par des actions telles que : (a) le renforcement de la collaboration entre les institutions parties prenantes en dotant les cadres et instances de collaborations existantes de moyens de fonctionnement humains et matériels au lieu d'en créer de nouvelles dont l'existence et le fonctionnement ne tiennent souvent qu'au financement d'un projet appelé à disparaître en fin de cycle ; (ii) l'investissement dans la formation des producteurs et l'introduction des outils de digitalisation de l'agriculture qui présente un fort pouvoir d'attractivité des jeunes dans le secteur et d'accroissement de la productivité de l'activité ; (iii) la mise à échelle de projets pilotes dans le cadre de programmes nationaux qui pourrait se faire en privilégiant les approches de financement par appui budgétaire en lieu et place de l'approche projet dont les effets sont généralement moins stables dans le temps ; -iv) l'intégration de la mitigation de l'émission des gaz à effet de serre dans les schémas de subvention et d'assurance agricoles qui serait un moyen concret d'amener les premières victimes que sont les producteurs à adopter les mécanismes et technologie d'adaptation aux effets des changements climatiques.





1.3. Arrangements institutionnels proposés pour une transformation de Systèmes alimentaires portés par l'agriculture intelligente face au climat

Ces arrangements institutionnels à mettre en œuvre impliquent une combinaison d'instruments politiques, de cadres et d'engagement des parties prenantes⁹ pour créer un environnement propice à

⁹ S'agissant de l'engagement des parties prenantes au développement des systèmes alimentaires, dans le document de Pacte pour la mise en œuvre du PDDAA au Cameroun, toujours en vigueur, les parties prenantes au développement du secteur rural au Cameroun, ont solennellement pris les engagements suivants :

Engagements communs

(1) œuvrer pour porter les performances du secteur rural à la hauteur des potentialités du pays avec une croissance d'au moins 10 % à l'horizon 2020 ; (2). Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes jouant un rôle clé dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PNIA 2014- 2020; (3) Respecter le principe de subsidiarité entre les différents niveaux de l'action publique: régional, national et local; (4). Apporter une attention particulière aux thématiques transversales, notamment la place des femmes et des jeunes, la préservation de l'environnement, la protection des minorités, et la lutte contre la malnutrition; et (5). Définir, adopter et mettre en place un mécanisme conjoint de suivi-évaluation des engagements des parties prenantes du PDDAA au Cameroun.

Engagements de l'Union Africaine et de la CEEAC

Mobiliser tous les moyens à sa disposition pour atteindre les objectifs spécifiques et les résultats attendus des programmes mobilisateurs ; Soutenir par un appui politique, financier et technique, le Cameroun dans la mise en œuvre du PDDAA, notamment pour la revue externe du PNIA et la tenue de la Réunion d'Affaire (Business Meeting) ; et Prendre toutes les dispositions permettant d'accroître les ressources régionales disponibles pour le financement du PDDAA.

Engagements du Gouvernement Poursuivre les réformes structurelles destinées à améliorer la gouvernance et une utilisation efficace des ressources allouées au secteur afin de relever les défis (i) de réduire la pauvreté rurale et d'améliorer le cadre de vie des populations, (ii) d'approvisionner l'industrie de transformation et créer un marché et une consommation internes et (iii) de développer les exportations et améliorer ainsi la balance commerciale; Créer des conditions nécessaires en vue de l'amélioration du climat des affaires et la sécurité des investissements privés; œuvrer pour la réalisation à terme de l'objectif des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine pris à Maputo d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture afin de réaliser les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs de croissance agricole ; Poursuivre la mise en œuvre des recommandations à lui adressées au terme des rencontres sectorielles du primaires et destinées à la promotion des niches de croissance sectorielles et à celle de la sécurisation foncière tant pour le petit producteur que pour les investisseurs potentiels ; Renforcer le dialogue politique et technique avec les Partenaires techniques et financiers et les autres signataires du Pacte et organiser une revue annuelle conjointe du secteur rural; et œuvrer pour une meilleure collaboration et la recherche d'une synergie d'action des acteurs intervenant dans le développement du secteur rural; Collaborer avec les autres acteurs en faveur de la mutation de l'agriculture camerounaise vers l'avènement de l'agriculture de seconde génération dans laquelle cohabitent de manière complémentaire des petites exploitations à la productivité accrue et des entreprises de moyenne et grande taille respectueuses de l'environnement.

Engagements des Partenaires techniques et financiers

Aligner, harmoniser et coordonner l'ensemble de leurs appuis relatifs au développement rural et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le PNIA conformément aux orientations, objectifs et principes du DSCE, de la SDSR et des Stratégies sous sectorielles; Appuyer la mise en œuvre du PDDAA au Cameroun ; Améliorer la prévisibilité de leur aide, à travers une programmation pluriannuelle des appuis techniques et financiers et favoriser l'établissement de conventions pluriannuelles qui pourront être renégociées afin de tenir compte de l'évolution du contexte. Les PTFs continueront à appuyer le Gouvernement pour une meilleure consommation des crédits disponibles et s'engagent à fournir des financements additionnels pour couvrir les besoins nés du PNIA.

Engagements des organisations professionnelles du secteur rural

S'impliquer dans la mise en œuvre du PNIA par une pleine opérationnalisation du Cadre de concertation mis en place entre l'Etat et les organisations professionnelles agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et les autres acteurs du développement ; Collaborer avec le gouvernement en faveur de la mutation de l'agriculture camerounaise vers l'avènement de l'agriculture de seconde génération dans laquelle cohabitent de manière complémentaire des petites exploitations à la productivité accrue et des entreprises de moyenne et grande taille respectueuses de





l'adoption de l'Agriculture Intelligente face au Climat qui apparait comme le moyen le plus rationnel de concilier les objectifs de transformations des systèmes alimentaires dans un sens plus résilients et durables, les ambitieuses cibles de réduction des gaz à effet de serre de 30% , de gestion durable des ressources naturelles pour préserver l'importante biodiversité peuvent se faire en portant attention à certains points spécifiques.

1.3.1. Les Considérations relatives à la cohérence des politiques

La cohérence des politiques et notamment la conciliation des objectifs de consolidation de la sécurité alimentaire nationale et sous régionale avec les impératifs de réduction de l'émission des gaz à effet de serre, d'amélioration de la nutrition et de préservation de la biodiversité pourrait être améliorée par différentes interventions dont :

- un usage intelligent des incitations à une intensification raisonnée des productions rurales telle que la promotion de la transition agroécologique au moyen de subventions ciblées à l'instar de celles imaginées dans le cadre du « guichet producteur » et la dissuasion des pratiques non durables grâce au renforcement de la traçabilité des productions.
- le Paiement pour services écosystémiques qui encouragerait les producteurs à l'adoption de pratiques agroécologiques plus respectueuses des équilibres et du fonctionnement de la nature tout en décourageant les politiques incohérentes telles que la taxation de l'exploitation de produits forestiers non ligneux, pourtant issus de la domestication d'essences sauvages par les producteurs (cas de la commercialisation de mango).
- la Protection sociale, en conférant un filet de sécurité à la pauvreté extrême rend les populations rurales plus réceptives aux bonnes pratiques de production préservant les ressources naturelles que quand leur survie dépend de l'exploitation minière et non durable de ces ressources
- des cadres réglementaires plus clairs et opérationnels dans l'encadrement de l'activité des différentes parties prenantes appelées à collaborer sont un gage de meilleure efficacité que la seule coexistence des institutions jalouses de leurs prérogatives mais limitées chacune par différentes insuffisances aux plans financier, humain et matériel.

l'environnement ; S'engager dans la certification des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et la promotion de la préservation de l'environnement et du développement durable; S'impliquer dans la promotion d'un mouvement coopératif dynamique dans le secteur agricole, S'impliquer dans le développement d'une agriculture contractuelle organisée et gérée efficacement dans l'intérêt des parties contractantes ; S'investir dans le renforcement des capacités techniques et managériales de leurs membres ; et Participer à la mobilisation des ressources financières au profit du développement du secteur.

Engagements du secteur des entreprises

Intensifier leurs investissements (directs, lignes de crédit, etc.) dans les filières rurales et alimentaires et notamment à travers la mise en œuvre du projet « un patron, une plantation » ; Contribuer activement à l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires commercialisées sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux ; Participer activement aux différents processus de concertation relatifs à la mise en œuvre du PNIA; Poursuivre en liaison avec le gouvernement, la mise en œuvre des résolutions adoptées à l'occasion des rencontres sectorielles du primaire en vue de la promotion des niches de croissance sectorielles ; S'impliquer dans le développement d'une agriculture contractuelle équitable pour les parties contractantes.





1.3.2. Les Mécanismes de soutien institutionnel

Par-delà la meilleure collaboration, une amélioration de la performance intrinsèque de chacune des institutions coopérante est un préalable à la bonne performance de l'ensemble. Le soutien aux différentes institutions pour une meilleure performance peut être obtenu de différentes manières dont :

- **L'engagement des parties prenantes**

Dans le cas du plan de convergence à mettre en œuvre au Cameroun, cet engagement peut prendre la forme de référence croisée dans les différents documents élaborés sous la responsabilité d'institutions particulières. C'est ainsi que l'agriculture étant le premier secteur d'émission de gaz à effet de serre, la référence aux engagements de l'agenda climat national dans la voie nationale révisée pour la transformation des systèmes alimentaires vers plus de durabilité. L'énoncée des approches par lesquelles une riziculture intelligente face au climat va aider à atteindre les ambitieux objectifs pour cette chaine de valeur est un gage de crédibilité et de fiabilité. De façon similaire, l'évocation de la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables et résilients dans le document de Contribution Déterminée Nationale et la manière dont le développement des différentes chaines de valeur cibles de la politique d'import/substitution va se poursuivre dans le cadre d'une transition agroécologique conciliant gestion durable des écosystèmes et intensification raisonnée rassure sur le réalisme et la crédibilité du document

- **Le partage de l'information et des connaissances**

Les différentes parties prenantes sur différents maillons d'une chaine de valeur donnée ont toutes intérêt au développement de ladite chaine de valeur. La mise en place de plateformes d'innovation permettant un partage d'informations et de connaissances entre les acteurs peut aider au développement de la chaine de valeur et partant du système alimentaire concerné. Cette approche est encouragée et recherchée à travers la mise en place d'interfaces sciences politiques sociétés et innovations.

- **Le développement des capacités**

Dans le domaine d'investissement traitant de la gouvernance dans le plan national d'investissement agricole dont dérive la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables, les interventions prévues portent sur le renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs aussi bien de la sphère publique (chercheurs, vulgarisateurs) que privée (producteurs, fournisseurs de services d'appui...). Aussi bien l'Assistance technique aux services publics et des Programmes de formation des agriculteurs et autres intervenants sur différents maillons des chaines de valeur agricoles sont de ce fait des activités à privilégier dans la mise en œuvre du plan de convergence.

- **Les mécanismes financiers**

1.3.3. L'équité entre les sexes

Nécessité de s'attaquer aux inégalités entre les sexes (accès aux ressources, à l'information et au pouvoir de décision





1.3.4. La Rationalisation du fonctionnement des institutions

Institutions	Rôles	
De politique et de régulation	MINADER, MINFOF MINEPIA	Elaboration des stratégies et politiques
	MINEPDED	Fixation des cibles de mitigation
	MINEPDED	Intégration de la mitigation dans les plans nationaux
	MINEPDED	Renforcement de la conformité
Recherche et Développement		Développement de variétés tolérantes / à faible émissions
		Développement de techniques de mitigation
		Développement de techniques de suivi et Evaluation
Appui conseil et Vulgarisation ¹⁰	MINADER, MINEPIA, Projets de filières Faitières des OP OAL	Formation des producteurs sur l'adaptation et la mitigation des effets des changements climatiques
Mécanismes financiers et d'incitation	MINFI	Programmes de crédits carbone
	PTF	Dons
		Subventions

¹⁰ Approches pour étendre l'adoption selon Mary Mutembei : (i) Recherche et Développement ; (2) Formation et conseil aux producteurs ; (3) Partenariat Public-Privé ; (4) Création de valeur ; (5) Initiatives privées.





CHAPITRE 2 : INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES SOUS FORMES DE PROJETS BANCABLES

2.1. Approches de déploiement de l'Agriculture intelligente face au climat

Dans le document de priorités d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat au Cameroun, l'agriculture intelligente face au climat (AIC) est définie comme une approche qui permet de définir les mesures nécessaires pour transformer et réorienter les systèmes agricoles dans le but de soutenir efficacement le développement durable de l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire face à la variabilité (VC) et au changement climatique (CC).

2.1.1. Le Soutien politique et les incitations financières

○ Politiques gouvernementales

Depuis qu'il s'est engagé dans la mise à jour de ses stratégies nationales et sectorielles (stratégie nationale de développement (SND30), Stratégie de développement du secteur rural Plan National d'Investissement Agricole (PNIA II) pour la période 2020-2030, le Gouvernement du Cameroun développe des efforts pour évoluer vers une agriculture plus respectueuse du climat, et a fait de l'AIC une de ses grandes priorités en matière de lutte contre le changement climatique. Un plan de travail institutionnel a notamment été développé avec la Banque Mondiale sur l'AIC face au climat qui vise notamment à : (i) mieux utiliser les connaissances existantes (rassembler et diffuser des connaissances actuelles et des exemples de bonnes pratiques) ; (ii) combler les lacunes dans les connaissances (par le biais de nouveaux travaux d'analyse et d'un soutien opérationnel) ; et (iii) soutenir le dialogue et l'action engagés au plan mondial.

○ Sécurité foncière

Les investissements prioritaires

Ils devraient entre autres appuyer la promotion de systèmes agro-pastoraux innovants, durables et résilients, adaptés au CC/VC, en considérant notamment un cadre facilitateur (politiques, cadre législatif adapté et gouvernance) en termes d'aménagement intégré du territoire pour l'agriculture, l'élevage et les autres activités, la gestion des RN et l'accès équitable au foncier et l'utilisation durable des ressources agro-pastorales dans un cadre concerté d'accès foncier/sols et de stabilisation du droit d'usage des terres agricoles et des parcours pastoraux.

2.1.2. Le Renforcement des capacités

Une orientation majeure du document de Contribution Déterminée Nationale est la promotion des pratiques permettant d'améliorer les capacités de production agricole et valoriser les ressources du milieu. Il s'agit de contribuer à l'intensification durable des systèmes agricoles et d'élevages extensifs par le renforcement, le développement de l'innovation (R&D), la formation des agents de vulgarisation et la réhabilitation des infrastructures prioritaires du secteur.

○ Programmes de formation des agriculteurs





Pour parvenir au renforcement des capacités organisationnelles et techniques des producteurs/coopératives/ organisations professionnelles (OPA) des systèmes de production pour l'AIC (structuration, accès aux services techniques et financiers (gestion du risque, crédits etc.), l'action favorisera l'intégration de l'AIC dans les recommandations des agents de vulgarisation en matière de systèmes de production, notamment dans leur formation de base et continuée, y compris, les pratiques générales d'AIC, les techniques et équipements de transformation des produits et les approches progressives visant à aider les producteurs à passer à de nouvelles variétés.

- Assistance technique .

Elle est nécessaire pour faciliter l'accès aux services d'information, notamment par la formation des vulgarisateurs (publics & privés) et l'utilisation des systèmes de communication ; dans la gestion de l'organisation et de l'accès à l'eau et autres services ; pour la création et la gestion de coopératives et l'accès aux services internes (relais paysans) tant techniques, que de gestion, accès groupés aux intrants et aux marchés porteurs, accès au financement, etc.

2.1.3. La Recherche - développement

Les évolutions prévues des principaux aléas climatiques se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau. Prévisions d'évolution des principaux aléas climatiques (2040-60), et impact sur l'agriculture dans les différentes zones agroécologiques (ZAE)

Aléas climatiques	ZAE I	ZAE II	ZAE III	ZAE IV	ZAE V
Température et vagues de chaleur	↑	↑	↑	↑	↑
Sécheresses	↑	↑	→	→	→
Variabilité de la pluviométrie	↑	↑	↑	↑	↑
Précipitations mensuelles	↑	↓	↓	→	↓
Fortes pluies	→	↑	↓	↓	↓
Inondations	→	↑	↑	↑	↑
Montée des eaux	→	→	→	↑	→

Tendance : ↑ Augmentation → Stagnation ↓ Baisse

Impact : Bénéfique Neutre Faible Moyen Fort

Source : Priorités d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat au Cameroun. P.27.

- Développement de nouvelles innovations telles que des variétés à faibles émissions et à haut rendement
- Essais participatifs sur le terrain et ateliers de démonstration à la ferme





2.1.4. Le Développement des infrastructures

- Systèmes d'irrigation pour soutenir des pratiques comme la traction intégrale
- Installations de stockage et de traitement

2.2. Investissements prioritaires dans des services AIC à l'échelle nationale

INVESTISSEMENT NATIONAL	Bénéficiaires (EAF)	RÉSULTAT DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ (PDO)
SERVICE d'INFORMATION AGRO-CLIMATIQUE en appui à l'AIC USD 25 Millions	1 000 000	La capacité des acteurs du monde agricole à s'adapter aux aléas climatiques est améliorée en leur donnant accès, au moment opportun, à des informations agro météorologiques de qualité, et à des conseils et appuis techniques qualifiés en matière d'AIC.
AMENAGEMENT DES TERROIRS ET ACCES DURABLE AUX RESSOURCES AGRICOLES (SOL, EAU, BIO) pour l'AIC USD 100 millions	500 000	Les producteurs/rices et leurs communautés ont un meilleur accès à la caractérisation des ressources agricoles (i.e. aptitudes des sols, disponibilité de l'eau et biodiversité) et leurs capacités en matière d'aménagement des terroirs et de gestion intégrée de la fertilité des sols cultivés et de l'eau sont renforcées facilitant ainsi la mise en œuvre des pratiques AIC adaptées à l'échelle des parcelles et des bassins de production.
Systèmes URBAINS PERIURBAINS (horticulture, élevage/laitiers) agroalimentaire d'AIC	100 000	La production AIC durable (spécialement horticoles et petit élevage) et l'accès alimentaire sont améliorés dans les zones urbaines et péri-urbaines de forte concentration de populations, principalement en produits de haute valeur ajoutée, avec des filières courtes et la génération d'emplois et revenus notamment pour les USD 50 millions populations vulnérables, dont les femmes et les jeunes.

Source : Priorités d'investissement pour une agriculture intelligente face au climat au Cameroun. P.39

2.3. Projets pilotes par domaine de convergence

A titre de rappel, l'Initiative Convergence élaborée et portée par le Centre de coordination des systèmes alimentaires des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre des objectifs ambitieux que sont : (i) l'Appel à l'action du Secrétaire général des Nations Unies pour une transformation accélérée des systèmes alimentaires publié lors de la 1ère édition des Nations Unies sur les systèmes alimentaires Moment de bilan du Sommet (UNFSS+2) en juillet 2023 et (ii) la Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique, vise à soutenir les efforts des pays visant à faire progresser l'alignement entre les programmes de « transformation des systèmes alimentaires » et d'« action climatique ». La mise en œuvre de l'initiative doit permettre aux gouvernements et aux parties prenantes au niveau national de renforcer l'action synergique qui soutenant simultanément la réalisation des ODD et de l'Accord de Paris sur le climat. Dans le cadre de la mise en œuvre au Cameroun, le pays a choisi de travailler à aligner, outre les agendas de transformation des





système alimentaire et d'action climat, le Plan Multisectoriel de Développement de la Nutrition¹¹ et la stratégie nationale de conservation de la biodiversité.

Au terme de sa mise en œuvre, on s'attend à ce que l'initiative Convergence ait contribué stratégiquement au changement dans trois domaines différents :

- (i) La Gouvernance avec des mécanismes de coordination intersectoriels et multipartites mis en place ou renforcés, et soutenus par des processus multisectoriels de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ;
- (ii) La Politique avec des plans d'action pour la convergence élaborés sur la base des mécanismes et des outils politiques nationaux qui constituent des cadres multidimensionnels de coordination des actions en vue d'améliorer les résultats.
- (iii) La Mise en œuvre avec des programmes, projets et initiatives implémentés qui reflètent la convergence et la collaboration entre de multiples intervenants dans différents secteurs, notamment l'agriculture, l'environnement, le climat, la santé et autres. La mise en œuvre est basée sur les priorités des pays et les secteurs ciblés.

De la voie nationale pour la transformation durable des systèmes alimentaire a découlé au cours des ateliers de février 2025, la détermination des priorités de la convergence¹² que sont (i) la chaîne de valeur du riz, (ii) la transition agroécologique pour la production des produits de base et l'élevage, et (iii) l'Import-Substitution.

Dans le cadre de l'initiative « **Renforcement de l'interface science-politique-société (ISPS) pour la transformation des systèmes alimentaires au Cameroun** » également portée par le centre de coordination des Nations unies pour les systèmes alimentaires, il est apparu que la mise en place des interfaces science-politique-société (ISPS) un outil susceptible d'améliorer la faiblesse particulière que constitue la collaboration insuffisante entre les institutions de recherches, les universités, les ministères et les Collectivité Territoriales Décentralisées qui ne facilite pas le développement et le transfert des innovations.

¹¹ Le Plan Multisectoriel de Développement de la Nutrition 2024-2030 (PMDNC 30) exprime l'urgence de procéder à une approche intégrée des solutions aux défis actuels du développement de la Nutrition, en tant que pilier de développement social et économique pour les générations présentes et futures. Les domaines d'action retenus comprennent le renforcement du cadre stratégique et réglementaire, ainsi que la coordination intra et intersectorielle, les modalités de mobilisation des ressources pour le financement des interventions, l'intégration de la nutrition dans les programmes de développement des collectivités territoriales décentralisées, la mobilisation communautaire en faveur de la nutrition, le renforcement des ressources humaines et la valorisation des résultats de la recherche au bénéfice de la nutrition.

¹² Pour la **chaîne de valeur du riz** : appui au développement de la chaîne de valeur avec les petits exploitants, promotion de l'intensification de la riziculture, réduction des émissions de méthane, adaptation au climat avec des variétés adaptées à l'irrigation et à la sécheresse, aquaponie (riz + poisson), agriculture numérique, ouverture de nouvelles zones rizicoles.

Pour la **transition agroécologique dans la production des denrées de base et de l'élevage** (manioc, sorgho, millet, œufs, volailles, aquaculture intérieure, exploitations laitières). Les pratiques d'atténuation et d'adaptation dans ces secteurs (inclus dans le PAN 2015 et la CDN 2021), la biodiversité agricole (semences et variétés locales).

S'agissant de la Substitution à l'importation : augmenter la production et la transformation locales (maïs, soja, blé, poisson, lait) pour réduire la facture des importations alimentaires et activer la demande locale (achats locaux, mise en relation des producteurs locaux avec les programmes d'alimentation scolaire, réduction des kilomètres alimentaires, réserves stratégiques de céréales).





© FAO/Daniel Olomo Beloumou

L'équipe du Coordonnateur des systèmes alimentaires au Cameroun a commencé à réfléchir à la mise en place d'un certain nombre d'interfaces ISPS susceptibles de contribuer efficacement à la transformation des systèmes alimentaires en facilitant la mobilisation des connaissances scientifiques générées par la recherche, les savoirs locaux des producteurs ruraux exploitant la grande variété des écosystèmes nationaux pour résoudre de nouveaux problèmes émergents qui fragilisent les systèmes alimentaires. Parce que la mise en place de ces dites interfaces est particulièrement en phase avec la transition vers une agriculture intelligente face au climat d'une part, et l'initiative de convergence d'autre part, la mise en place de quelques-unes de ces interfaces est recommandée comme projets pilotes concourant à l'implication des parties prenantes à la transformation des systèmes alimentaires durables et résilients au Cameroun.

En effet, la mise en place des plateformes ISPS proposés aide à réaliser au moins six (06) activités retenues parmi les trente de la voie vers des systèmes alimentaires durables et résilients au Cameroun à l'horizon 2030. Il s'agit de :

- Activité 1.2 Mettre en place un cadre de collaboration entre les institutions de recherches, les universités, les ministères et les Collectivités Territoriales Décentralisées (de l'axe 01. Accroissement durable des productions) ;
- Activité 1.7 : Impliquer les groupes vulnérables dans le processus de prise de décision pour favoriser leur accès aux facteurs de production (de l'axe 01. Accroissement durable des productions) ;
- Activité 2.5 : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables (de l'axe 02 : Amélioration de l'environnement infrastructurel collectif et l'accès aux facteurs de production)



- Activité 3.1 : Renforcer les capacités des producteurs sur les pratiques agroécologiques, de gestion durable des sols et de l'eau et (axe 03. Renforcement de la résilience des systèmes de production, la gestion durable des ressources naturelles, et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables face aux changements climatiques et autres chocs)
- Activité 4.2 : Renforcer les initiatives d'insertion des jeunes dans les chaînes de valeur alimentaires et intensifier la communication y relative (axe 04. Amélioration de la gouvernance dans les systèmes alimentaires)
- Activité 4.5 : Promouvoir les synergies entre les acteurs des chaînes de valeurs alimentaires (axe 04. Amélioration de la gouvernance dans les systèmes alimentaires).

2.3.1. Le Projet de promotion d'une riziculture intelligente face au climat en faveur des petits producteurs

Son objectif global est de contribuer à la mise en œuvre de la voie vers des systèmes alimentaires durables au Cameroun en soutenant les initiatives impliquant les jeunes qui mettent à l'échelle les connaissances, l'expertise et soutiennent les mécanismes qui favorisent le contrôle et la maîtrise les externalités négatives des politiques d'intensification nécessaires pour assurer le développement socio-économique et la sécurité alimentaire.

Ses Objectifs spécifiques sont :

- a) Renforcer la recherche-développement pour atténuer les mesures d'intensification et conduire à la durabilité des systèmes de production intensive de riz par le renforcement du dispositif de formation des producteurs à la base ;
- b) Renforcer les systèmes de gouvernance alimentaire et promouvoir une démarche d'agroécologie et de développement des services écosystémiques ;
- c) Poursuivre l'acquisition de connaissances et le développement des compétences en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes dans les métiers des systèmes alimentaires ;
- d) Améliorer l'inclusivité de la croissance et éviter qu'elle ne soit accompagnée d'une aggravation des inégalités.

Le projet sera mis en œuvre avec des technologies innovantes (Smart Valley, SRI, rizipisciculture, etc) développées par la recherche (AfricaRice, IRRI...) et mutualisées dans le cadre de la Coalition Africaine pour le Développement de la Riziculture et d'autres initiatives comme la « communauté des pratiques pour une riziculture durable ».

Axe d'intervention

En cohérence avec le 1^{er} domaine prioritaire de la convergence, qui est le développement de la chaîne de valeur riz, il est proposé la mise en place d'un interfaces science-politique-société qui viserait à promouvoir la riziculture Intelligente face au Climat.

En effet, en production classique, le riz paddy est une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier d'émissions de méthane. Toutefois, le potentiel de réduction des dites émissions et d'atténuation de leur impact est assez élevé pour le riz.





Le pays s'est doté d'une stratégie visant à atteindre l'autosuffisance en riz et à devenir exportateurs de riz à l'horizon 2030. Celle-ci prévoit entre autres réformes, l'introduction du système de riziculture intensive. Parce qu'en production classique, le riz paddy est une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre (GES), en particulier d'émissions de méthane. Fort heureusement, le potentiel de réduction des émissions de GES et d'atténuation de l'impact sur le changement climatique est beaucoup plus grand pour le riz que pour d'autres produits agricoles.

Le ISPS permettra de rassembler divers acteurs du riz pour partager des connaissances et sensibiliser aux meilleures pratiques, technologies intelligentes face au climat et outils utilisés dans le secteur du riz paddy en Afrique pour réduire les émissions de GES. La plateforme rassemblera des experts clés tels que des décideurs politiques, des scientifiques, des chercheurs, des parties prenantes locales, des responsables gouvernementaux dont les nombreux jeunes ayant bénéficié depuis plus d'une décennie de formation en riziculture et des représentants des principales entreprises publiques et privées du riz. Son objectif sera donc de sensibiliser et de partager des connaissances sur les pratiques de riziculture intelligente face au climat, les meilleures technologies et les outils spécifiques à la région utilisés pour réduire les émissions de méthane dans les secteurs du riz paddy africain tout en augmentant la résilience au changement climatique, le rendement des grains, la compétitivité et le revenu des agriculteurs.

La plateforme rassemblera des experts clés dont les nombreux jeunes ayant bénéficié depuis plus d'une décennie de formation en riziculture.

Structure de l'interface ISPS

La structure de l'ISPS adaptée au contexte institutionnel camerounais, comprendrait :

A / le groupe des participants ou parties prenantes sous forme de groupe thématique dédiée mis en place au sein du ST/SCR et comprenant :

- Des Membres principaux dont le rôle est la planification globale du travail et de la prise de décision. Il serait composé des représentants des ministères en charge de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, de l'industrie, du Commerce, de l'IRAD, de la SEMRY, de l'UNVDA, des projets PRODERIP DCV, CV Riz, FPRIAC, Viva Logone, Viva Benoué, PADFA2, de la Plateforme riz, des fabricants d'équipements de la chaîne de valeur riz.

B/ **le Réseau consultatif d'Experts** qui permet d'offrir des connaissances spécialisées et des conseils stratégiques. Sa Composition comprendrait les représentants de AFRICARICE, de l'IRRI, de L'IRAD.

C/**Les champions Jeunes** : leaders et innovateurs dynamiques qui participent activement et stimulent l'engagement des autres jeunes.

Leur rôle est de veiller à ce que les points de vue et les idées novatrices des jeunes soient intégrés dans toutes les activités de la SPSI. Ce sont des représentants du Conseil national de la jeunesse, du parlement des jeunes, les jeunes chercheurs identifiées par l'équipe pays des systèmes alimentaires durables, etc.

2.3.2. Projet de transition agroécologique dans le développement des chaînes de valeur locales (manioc, lait et œufs) pour alimenter des marchés prévisibles

Les marchés concernés ici sont ceux des produits alimentaires destinés à l'alimentation scolaire et l'aide humanitaire. L'objectif est de créer la valeur ajoutée et des emplois





- l'utilisation des techniques et technologies post-récolte pour réduire les émissions et diversifier les productions ;
- la promotion des pratiques agroécologiques qui préservent la biodiversité, protègent les semences et les races traditionnelles, et respectent les connaissances endogènes ;
- la mise à échelle des investissements innovants pour réduire les risques liés aux prêts et améliorer l'accès au financement pour les petits exploitants agricoles, les éleveurs et les entreprises agro-alimentaires ;

La mise en relation de petits producteurs et entrepreneurs avec des acheteurs fiables tels que les programmes d'alimentation scolaire et humanitaires afin de garantir une durabilité économique à long terme.

2.3.3. Le projet agroécologique de valorisation des macrophytes envahissantes des cours d'eau dans les bassins agricoles du Cameroun

Ce ISPS traiterait de la question des effets des mauvaises pratiques agricoles dans les bassins versant des cours d'eau dont l'eutrophisation de ces derniers, et des possibilités d'utilisation des espèces envahissantes de ces derniers dans la production d'engrais vert, de biogaz, de charbon végétal etc. les bassins versant des fleuves Nyong et Sanaga les plus sujets au phénomène seront les principaux cas d'études par les jeunes chercheurs et universitaires et opérateurs économiques intéressés.

Le développement excessif des macrophytes (eutrophisation) est un phénomène qui a plusieurs impacts sur le milieu aquatique car il modifie la composition des communautés indigènes biologiques (McNeely et al., 2001), affecte négativement la biodiversité et l'abondance des poissons dans les eaux douces (PCRM, 2011). La présence des macrophytes dans les lacs comme le cas de *Salvinia* sp. dans le lac Ossa présente plusieurs impacts tant sur le plan environnemental que socioéconomique. Ces plantes invasives causent la mort et la migration de plusieurs espèces car recouvrent totalement la surface d'eau, ce qui empêche la pénétration de la lumière et le déplacement des pirogues des pêcheurs.

L'Objectif global du Projet sera de contribuer à la mise en œuvre de la voie vers des systèmes alimentaires durables au Cameroun en soutenant les initiatives impliquant les jeunes qui mettent à l'échelle les connaissances, l'expertise et soutiennent les mécanismes qui favorisent le contrôle et la maîtrise les externalités négatives des politiques d'intensification nécessaires pour assurer le développement socio-économique et la sécurité alimentaire.

Les Objectifs spécifiques seront :

- a. Développer des sources alternatives d'énergie renouvelable et de fertilisants afin de contribuer à la lutte contre la déforestation et l'émission des gaz à effet de serre ;
- b. Renforcer la recherche-développement pour atténuer les mesures d'intensification et conduire à la durabilité des systèmes de production par le renforcement du dispositif de formation des producteurs à la base
- c. Renforcer les systèmes de gouvernance alimentaire et promouvoir une démarche d'agroécologie et de développement des services écosystémiques





- d. Poursuivre l'acquisition de connaissances et le développement des compétences en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes dans les métiers des systèmes alimentaires

Les Résultats et Activités

- a) Des systèmes de gouvernance alimentaire amélioré promeuvent une démarche d'agroécologie et de développement des services écosystémiques (La transition agroécologique qui bénéficie d'un guichet dédié à la subvention des pratiques Agroécologiques au niveau de la parcelle et de l'exploitation agricole présente beaucoup de possibilité d'insertion/implication de jeunes chercheurs, encadreurs et producteurs)
- b) L'acquisition de connaissances et le développement des compétences sont continus et mettent l'accent sur l'implication des femmes et des jeunes dans les métiers des systèmes alimentaires (Les jeunes, parce que férus de TIC sont mis à contribution pour l'étape d'établissement de la situation de référence de la parcelle, essentielle au démarrage du processus de transition agroécologique dans les exploitations candidates au guichet de subvention dédié en déterminant par géolocalisation, les superficies, les densités et l'âge des plantations (pour les cultures pérennes). Couplée à des images satellitaires, la situation de référence pourra servir de base de suivi pour un mécanisme de Paiement de Service Environnemental).
- c) La recherche-développement est renforcée et propose des mesures d'intensification et conduit à la durabilité des systèmes de production par le renforcement du dispositif de formation des producteurs à la base
- d) Des initiatives portées par les jeunes sur des sources alternatives d'énergie renouvelable à la déforestation et l'émission de CO2 sont promues (valorisation des déchets organiques, la production écologique de poissons, production de charbon organique par valorisation de sous-produits agricoles et autres déchets)
- e) la croissance du secteur agroalimentaire est inclusive et ne s'accompagne pas d'une aggravation des inégalités. (L'agroécologie dont la pratique est subventionnée au Cameroun s'appuie sur un corpus de preuves scientifiques et reconnaît la nécessité d'évoluer grâce à des innovations responsables adaptées aux contextes locaux et basées sur une hybridation des connaissances locales et scientifiques. Ce faisant, elle constitue une opportunité d'implication pour les jeunes dans les systèmes alimentaires et de revenus issus de la fourniture de services environnementaux pour le producteur).

Structure de l'interface ISPS

Ici aussi, la structure de l'ISPS adaptée au contexte institutionnel local, comprendrait :

A / le groupe des participants ou parties prenantes sous forme de groupe thématique dédiée mis en place au sein du ST/SCR et comprenant :



- Des Membres principaux dont le rôle est la planification globale du travail et de la prise de décision. Il serait composé des représentants des ministères en charge de l'agriculture, de la pêche, de l'environnement, de l'eau, de l'Institut de Recherche agricole pour le développement des Agrodealers, des Universités avec facultés d'agronomies des jeunes chercheurs et universitaires, Organisation de producteurs dont celles de jeunes et de femmes, des ONG travaillant sur la protection et la gestion de l'environnement.

- B/ **le Réseau consultatif d'Experts** qui permet d'offrir des connaissances spécialisées et des conseils stratégiques. sa Composition comprendrait les représentants de l'IRGM, du WRI, de l'Institut halieutique de Yabassi, de l'IRAD.

C/Les champions Jeunes : leaders et innovateurs dynamiques qui participent activement et stimulent l'engagement des autres jeunes.

Leur rôle est de veiller à ce que les points de vue et les idées novatrices des jeunes soient intégrés dans toutes les activités de la SPSI. Ce sont des représentants du Conseil national de la jeunesse, du parlement des jeunes, les jeunes chercheurs identifiées par l'équipe pays des systèmes alimentaires durables, etc.

Un phénomène analogue de dégradation accrue est observé sur la plaine inondée du fleuve Nyong par le développement des plantes envahissantes a atteint des proportions inquiétantes qui pourraient aboutir à sa disparition totale si rien n'est fait.

Au Cameroun, la seule étude menée sur la valorisation des macrophytes provenant des lacs s'est focalisée sur la valorisation de *Salvinia* sp. dans la nutrition de la volaille *Gallus gallus domesticus* (Dongmo Tsopze, 2020). De ce fait, de nouvelles techniques de valorisation des macrophytes doivent être pris en compte à savoir la biométhanisation et le compostage qui, non seulement par le biais des micro-organismes produisent du biogaz et du compost mais aussi, sont des processus respectueux de l'environnement car les actions sont contrôlées dans des enceintes.



© WFP/Joseph Fambove



2.3.4. Perspectives esquisse de feuille de route

Le Plan d'action pour la convergence au Cameroun adopté en février 2025 a énoncé outre les trois principaux domaines d'intervention et d'action. A ce titre, quinze activités prioritaires pertinentes pour la mise en œuvre pratique de l'Initiative de Convergence au Cameroun retenant :

À court terme (2025-2026):

- La mise en en place d'une structure interministérielle de coordination de la convergence (pour rassembler les priorités en matière de systèmes alimentaires, de climat, de biodiversité et de nutrition).
- La mise en en place d'un Groupe de convergence¹³ avec la participation des ministères en charge de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement, de l'Élevage, de la Santé et de la recherche scientifique, y compris la société civile, le secteur privé, les jeunes, les femmes et d'autres parties prenantes (agences des Nations Unies, Partenaires Techniques et Financières).
- La mise en en place d'un système d'alerte précoce pour atténuer l'impact des phénomènes climatiques extrêmes sur les systèmes alimentaires.
- La révision de la feuille de route de la transition des systèmes alimentaires pour y intégrer des références plus explicites aux actions prioritaires incluses dans la CDN, le PNACC, la Stratégie multisectorielle de lutte contre la malnutrition et la Stratégie et le Plan d'action nationaux pour la biodiversité.
- L'assurance de la participation des sectoriels en charges de la sécurité alimentaire (MINADER, MINEPIA) aux révisions en cours et futures de documents stratégiques sur l'action climatiques, en l'occurrence la CDN, le PNACC, la SPANB et la nutrition.
- La présentation du plan d'action de l'initiative de convergence du Cameroun aux événements internationaux pertinents dont la COP30 et à l'UNFSS+4 et à d'autres
- Le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action de la Convergence au Cameroun auprès des donateurs et aux Institutions Financière Internationales¹⁴ (IFI).
- Impliquer et sensibiliser les communautés locales sur l'initiative de convergence.

¹³ Dans cette perspective, un premier dialogue de Haut Niveau sur les Systèmes Alimentaires s'est tenu le 3 juin 2025 au siège de la représentation de l'UNICEF à Yaoundé.

¹⁴ Le sommet mondial sur les systèmes alimentaires unfss+4 d'Addis Abeba, 27-29 juillet 2025 a été l'occasion de présenter deux projets bancables lors de la foire aux Investisseurs (« investment Pitch »), et à la réunion « **Mobiliser des investissements pour l'ODD 2** » organisée par l'Initiative phare mondiale pour la sécurité alimentaire (Global Flagship Initiative) et le Fonds conjoint pour les ODD (Joint SDG Fund) au cours duquel l'initiative a formulé l'intention d'allouer un montant de 15 millions de dollars US au Cameroun pour le financement des projets présentés.





À moyen terme (jusqu'en 2027), il est proposé de :

- Élaborer une stratégie pour des chaînes de valeur spécifiques qui peuvent avoir un impact social et environnemental important de manière à augmenter les rendements pour les agriculteurs et les petits exploitants.
- Appuyer et soutenir la recherche appliquée sur le développement du matériel génétique végétal et animal (semences, espèces et les fourrages) résilient et adapté aux différentes zones agroécologiques du Cameroun.
- Promouvoir de l'agroécologie et la biodiversité dans les productions (animales et végétales) locales.
- Améliorer l'accès à l'eau potable des communautés rurales.
- Protéger les écosystèmes et créer des aires protégées.
- Améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur l'alimentation, le climat, la nutrition et la biodiversité afin d'améliorer la prise de décision en matière de transformation des systèmes alimentaires.

À long terme (jusqu'en 2030), de :

- Mettre en œuvre de projets de reforestation.
- Développer des programmes d'alimentation et de nutrition scolaires et de potagers basés sur les productions locales.
- Évaluer en continu les effets et l'impact des actions sur l'adaptation et la durabilité de la transformation des systèmes alimentaires.

Atteindre les objectifs fixés par la SND 30 en matière de transformation des systèmes alimentaires, de nutrition, de biodiversité et d'action climatique, mais également ceux des ODD, et du PDDAA.

Pour ne pas perdre le bénéfice des résultats de l'initiative SPSI, il est recommandé d'adosser sa mise en œuvre à la structure pérenne transversale au secteur rural qu'est le Secrétariat Technique de la Sous-Commission du Secteur Rural (ST/SCR¹⁵) en charge à la fois du suivi de la SND30, de la SDSR/PNIA et de la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables et résilients.

¹⁵ Le Secrétariat Technique de la Sous-Commission du Secteur Rural (ST/SCSR) est l'un des organes mis en place dans le Décret n°2021/1541/PM du 23/03/2021 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement. Il y est stipulé que le ST/SCSR est entre autres choses chargé :

- (i) d'identifier et de suivre les problématiques, réformes et projets phares du secteur
- (ii) de s'assurer de la cohérence des interventions au sein du secteur
- (iii) de mettre en place, en collaboration avec les acteurs concernés, un système d'information sectorielle
- (iv) d'exécuter toutes autres missions à lui confiées par la Sous-Commission Sectorielle.

Dans le cadre de cette dernière attribution, le suivi de la mise en œuvre de la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables, document de politique validé pour le secteur a été confié au ST/SCR ; ainsi que rappelé dans la section du document de la feuille de route de la voie nationale traitant du mécanisme de suivi-évaluation de cette dernière.



Il sera donc en gros question de :

- Plaider en faveur de l'intégration des SPSI dans les institutions existantes ;
- Utiliser les coalitions et les réseaux existants pour plaider en faveur de l'institutionnalisation des SPSI au sein des structures gouvernementales.
- Utiliser les données issues de projets pilotes pour soutenir les efforts de plaidoyer en partenariat avec les bureaux de pays de la FAO et les coordonnateurs résidents des Nations Unies.
- Renforcer les collaborations internationales
- Participer à des réseaux et des forums mondiaux pour partager les connaissances et les ressources.
- Échanger les meilleures pratiques et les résultats de la recherche avec des partenaires internationaux.
- Assurer un financement et un soutien durables
- Identifier des sources de financement à long terme pour soutenir les activités de SPI.
- Obtenir un soutien continu et impliquer les donateurs, les partenaires de développement et le secteur privé.



© FAO/Beloumou Olomo Daniel

Le Secrétaire Technique de la Sous-Commission, désigné Point Focal de l'initiative ISSP au Cameroun anime une équipe constituée dans sa forme restreinte d'une demi-douzaine de points focaux représentant les ministères en charge de l'Agriculture et du Développement Rural, de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, des Forêts et de la Faune, de l'Environnement et de la Protection de la Nature et du Développement Durable, de la Recherche Agricole et de l'Institut Nationale de la Recherche. En tant que de besoin l'équipe est élargie aux représentants des organisations de la société civile, des organisations professionnelles agricoles et des partenaires techniques et financiers lorsqu'elle traite des questions relevant de leurs centres d'intérêt.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables à l'horizon 2030 en particulier, le ST/SCR est appelée à s'élargir aux représentants des structures interlocutrices des coalitions internationales dont le Cameroun a sollicité l'admission comme membre (Ministères respectivement en charge de la Planification pour la protection sociale, de l'Éducation de Base pour l'alimentation scolaire, en charge de l'Agriculture pour les coalitions Agroécologie et Approvisionnements alimentaires par des chaînes de valeurs résilientes de proximité et Services du Premier Ministre pour le Nexus Humanitaire Développement et Paix et Faim zéro).



CHAPITRE 3 : SYSTÈME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE

La voie nationale de la transition des systèmes alimentaires prioritairement mise en œuvre à travers le Plan d'action de convergence nécessite la définition d'un cadre de suivi volontaire au niveau national.

3.1. Engagement pour le renforcement des cadres de suivi des progrès

En accompagnant les pays admis à l'Initiative de Convergence, le Centre de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires s'engage à contribuer à l'amélioration des processus de suivi et d'examen de la transformation des systèmes alimentaires au niveau national, à favoriser un examen inclusif fondé sur des données probantes, à soutenir la prise de décision, à examiner ou à corriger les trajectoires de transformation, et à évaluer les réalisations par rapport aux objectifs fixés. Dans la perspective de l'UNFSS+4 de 2025 en particulier, le Hub a fourni un soutien aux Coordonnateurs nationaux pour mener à bien leur examen des progrès nationaux, en travaillant avec les Coordonnateurs des Agences du Système des Nations Unies. Les résultats des examens nationaux des progrès ont servi de trame au Rapport synthétique du Secrétaire général adjoint¹⁶ en clôture de l'UNFSS+4 pour fournir un aperçu de l'état mondial des processus de transformation des systèmes alimentaires à partir de 2023.

Au niveau de la mise en œuvre de la voie nationale de transition vers des systèmes alimentaires résilients et durables à travers l'initiative de convergence essentiellement, il va être question de s'assurer que :

- l'analyse d'impact des activités menées est effectuée ;
- les Mécanismes de retour d'information vers les parties prenantes sont fonctionnels et fiables ;
- les Campagnes de diffusion de l'information à l'attention du public sont effectives pour une mise en œuvre et un suivi inclusifs ;
- des Ateliers communautaires sur le déploiement de l'agriculture climato-intelligente sont permanents.

¹⁶ United Nations. Deputy Secretary-General's remark at the Closing Plenary of the Second United Nations Food Systems Summit Stoktake





© IFAD/Waguia Motchadje Sam Franklin

3.2. Rationalisation des dispositifs et résultats du suivi-évaluation

Au cours de la vingt troisième session ordinaire de leur Conférence en juin 2014, les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine ont adopté la « **Déclaration sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie** ». Ladite « *Déclaration dite de Malabo* » dont le cadre de suivi des résultats arrive à échéance en 2025 comporte 7 engagements dont le dernier est de recourir à un processus d'examen systématique et régulier des progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration. A cet effet, un processus d'examen biennal de l'Agriculture, portant sur le suivi, la surveillance et l'établissement d'un rapport dénommé *Rapport de Revue Biennale* (RRB) sur les progrès accomplis a été convenu et régulièrement mené par les Etats-membres de l'Union Africaine.

La RRB permet d'opérationnaliser le cadre de responsabilisation mutuelle au niveau pays, c'est une plateforme mise en place en vue de :

- évaluer les performances et résultats du secteur agricole ;
- aider les gouvernements et leurs partenaires à asseoir des politiques et identifier les priorités pour le secteur agricole ;
- voir dans quelle mesure les acteurs étatiques et non étatiques ont mis en œuvre leurs engagements et promesses, contenus dans les pactes PDDAA et autres cadres de coopération.

L'élaboration du RRB a été maintenue dans la Déclaration de Kampala adoptant la stratégie et le plan d'action continental vers des systèmes alimentaires résilients à l'horizon 2035 notamment parce que ce rapport donne l'opportunité aux acteurs étatiques et non-étatiques d'interagir et d'exprimer leurs opinions sur les résultats clés et de définir des orientations pour améliorer les performances du secteur agricole.

L'élaboration du rapport de revue biennale s'appuie sur un formulaire de préparation du rapport de performance sur les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de la Déclaration des Chefs d'Etat



et de Gouvernement dont le renseignement nécessite la collecte de centaines de données statistiques dont l'état des statistiques nationales ne permet pas toujours de disposer¹⁷. Cette réalité a amené le Cameroun à s'intéresser à l'initiative Food Systems Countdown¹⁸ (« le compte à rebours ») qui se propose de surveiller l'état de la transformation des systèmes alimentaires à l'aide de données pertinentes.

Le Countdown est une collaboration interdisciplinaire de scientifiques qui a émergé du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021. Il vise à fournir aux acteurs et aux parties prenantes du système alimentaire (par exemple, la société civile, les gouvernements et les organisations internationales) des preuves exploitables pour prendre des décisions susceptibles d'entraîner la transformation du système alimentaire.

Au cours d'un processus de deux ans, les collaborateurs de Countdown ont élaboré un cadre pour surveiller les systèmes alimentaires à travers cinq thèmes : (1) régimes alimentaires, nutrition et santé ; (2) l'environnement, les ressources naturelles et la production ; (3) les moyens de subsistance, la pauvreté et l'équité ; (4) la gouvernance ; et (5) la résilience. Le compte à rebours a ensuite utilisé un processus rigoureux et multipartite pour arriver à des indicateurs permettant de suivre les changements dans ces cinq thèmes. Le premier document et rapport annuels de Countdown, présentant ces indicateurs, a été publié en décembre 2023. Ils décrivent l'état actuel des systèmes alimentaires nationaux, fournissant une base de référence qui peut être utilisée pour orienter les priorités en matière d'investissement, de recherche et d'élaboration des politiques et évaluer les progrès futurs.

3.3. Renforcement de la structure en charge du Suivi-évaluation

Pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement dont elle est le coordonnateur de la sous-commission « rural », le coordonnateur des concertations pour rendre les systèmes alimentaires du Cameroun durables et résilients dispose d'un secrétariat technique sectoriel qui assure jusque-là la production annuelle d'un rapport annuel de mise en œuvre de la SND30 dans le secteur, du rapport de revue biennal sur la déclaration Malabo (et bientôt de Kampala) et de la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables et résilients. La production à date de ces différentes productions ne repose malheureusement pas sur des ressources définies et prévisibles. Un outil performant aura pourtant été imaginé dont il s'agit d'assurer le fonctionnement grâce à la mise à disposition d'un minimum de ressources financières et humaines.

Un Système de Gestion de Base de Données (SGBD), ergonomique, sécurisé et accessible pour les utilisateurs autorisés a été développé via une plateforme Web permettant de prendre en charge l'ensemble des fonctions du dispositif de S/E de la SDSR/PNIA.

Le SGBD a introduit dans le Secteur Rural un outil facilitant la collecte des données relatives aux indicateurs du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2020-2030) renseigné dans la base de données les documents utiles pour le Secteur Rural.

Les défis additionnels à relever pour la pleine utilisation de l'outil de suivi -évaluation existant sont :

¹⁷ Pour l'élaboration en 2023 du 4^{ème} RRB, le Cameroun n'aura pu renseigner que 45,4% des 1494 données demandées.

¹⁸ Un atelier d'imprégnation sur l'initiative a réuni quelques parties prenantes les 15 et 16 juillet 2025 à Yaoundé.



- son appropriation par les points focaux et son alimentation systématique par les documents d'intérêt produits dans les différents sous-secteurs et par les autres parties prenantes (PTF, OPA ; etc):
- la qualité des données disponibles
- la complémentarité avec les autres plateformes de suivi existant ou en développement dans le secteur,
- l'accessibilité de l'outil à tous utilisateurs potentiels ;
- L'affectation d'un personnel dédié à l'alimentation et la gestion du SGBD.



© FAO Cameroon



LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	M. Gabriel MBAIROBE	Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
2	Prof Grace Mbong	Secrétaire Général du MINADER, Coordonnateur des Systèmes Alimentaires
3	Prof Paul TCHAWA	Secrétaire Général du MINEPDED
4	M. Ernest NNANGA	Directeur de la Prospective et de la Planification Stratégique, MINEPAT
5	M. Georges MBARGA	Chef de Cellule de la Planification du Développement Rural, Point Focal MINEPAT au ST-SCR/SND30
6	M. Etienne SIAMA	Cadre chargé de suivi du CAFI
7	Dr Pauline MOUJOUENPO	Point Focal MINRESI au ST-SCR/SND30
8	M. Martin OLINGA	Institut National de la Statistique, Expert du Cameroun pour la Revue Biennale du PDDAA
9	Dr NYAMBI GWENDOLINE NA-AH,	Inspecteur au MINRESI, Point Focal IRAD au ST-SCR/SND30
10	Mme Aristide YOUBI	Chef de Cellule des Etude et Projet, Point Focal MINEPIA au ST-SCR/SND30
11	Me Jeanne KETCHAFFO	Point Focal MINEPDED au ST-SCR/SND30





RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AECOM, 2018 : Cameroun Revue des Dépenses Publiques dans le Secteur Rural 2013-2017

Banque mondiale. 2025. Rapport sur la situation économique du Cameroun : L'or vert du Cameroun : Valoriser les forêts et le capital naturel. Washington (DC) : Banque mondiale.

FAO, Union européenne et Cirad. 2022. Profil des systèmes alimentaires – Cameroun. Activer la transformation durable et inclusive de nos des systèmes alimentaires. Rome, Bruxelles et Montpellier, France. <https://doi.org/10.4060/cb9864fr>

GAIN, la Columbia Climate School, le Collège d'agriculture et des sciences de la vie de l'Université Cornell et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2025 : Architecture de l'indicateur.

Global Public Policy Institute, 2010 : Analyse des facteurs limitant la capacité du Cameroun à absorber l'aide extérieure.

Global Public Policy Institute, 2010 : Analyse des facteurs limitant la capacité du Cameroun à absorber l'aide extérieure

Groupe de la Banque Mondiale, 2022 : Cameroun, Rapport National sur le climat et le développement.

Joseph Pousset, 2012.: Traité d'agroécologie pour une agriculture naturelle. 2e édition. Editions France Agricole.

Le Coq, Jean-Francois1 Faure, Guy2 Saenz, Fernando : Organisations de producteurs et modalités de fourniture des services agricoles : leçons tirées d'études de cas au Costa Rica,

Mary Mutembei. 2025. Agricultural Policy and Institutional Arrangements to Enable Climate-Smart Rice. Communication

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, 2012 : Document de Stratégie de Partenariat au Développement du Cameroun.

PLANOPAC,2007 : Actes de l'Assemblée Générale Constitutive tenue à Yaoundé du 22 au 24 octobre 2007

République du Cameroun, 2011 : Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement

République du Cameroun, 2018 : Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement

République du Cameroun, 2019. Document de Stratégie Nationale de Développement (SND30).

République du Cameroun, 2020. Stratégie de Développement du Secteur Rural / Plan National d'Investissement Agricole SDSR/PNIA (2020 – 2030).

République du Cameroun, 2022. Plan Multisectoriel de Développement de la Nutrition 2024-2030.





République du Cameroun, 2024. Arrêté N000002/CAB/MINEPDED du 21 mai 2024 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'agenda climatique au Cameroun.

République du Cameroun, 2024. Plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire du Cameroun.

République du Cameroun, 2025. Rapport de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole (2020-2030).

République du Cameroun, 2021 : Loi N°2021/023 du 16 déc. 2021 régissant les Organisations Interprofessionnelles au Cameroun

United Nations. 2025. Deputy Secretary-General's remark at the Closing Plenary of the Second United Nations Food Systems Summit Stoktake.

